



CACEIS BANK
12 place des États-Unis
F-CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

Dépositaire

MONTPENSIER FINANCE
58, avenue Marceau
F-75008 Paris

Société de gestion

SICAV de droit français

RAPPORT ANNUEL AU 29 DÉCEMBRE 2023

M CONVERTIBLES SRI

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	14
3. Rapport de gestion	17
4. Informations réglementaires	39
5. Certification du Commissaire aux Comptes	45
6. Comptes de l'exercice	52
7. Annexe (s)	76
Information SFDR	77

I. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

FORME JURIDIQUE

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit français.

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables sont définies dans les statuts de la Sicav.

Les sommes distribuables afférentes aux revenus et afférentes aux plus-values nettes réalisées peuvent être distribuées et/ou capitalisées (et/ou reportées), en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

Affectation du résultat net :

Pour les actions « IC » et « AC » : capitalisation intégrale des revenus nets.

Pour les actions « ID » et « AD » : capitalisation et/ou distribution (et/ou report) par décision de l'Assemblée Générale.

Affectation des plus-values nettes réalisées :

Pour les actions « IC » et « AC » : capitalisation intégrale des plus-values nettes réalisées.

Pour les actions « ID » et « AD » : capitalisation et/ou distribution (et/ou report) par décision de l'Assemblée Générale

Fréquence de distribution

Pour les actions « ID » et « AD » : la fréquence de distribution des sommes distribuables est annuelle.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion de la SICAV consiste à réaliser une performance liée à celles des marchés obligataires et des marchés actions européens. En particulier, l'objectif de gestion de l'OPCVM consiste à réaliser sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indice de référence Refinitiv (ex Thomson Reuters) Europe Hedged Convertible Bond Index EUR, coupons nets réinvestis, en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres en portefeuille.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'OPCVM n'est pas indiciel. Toute référence à un indice ne constitue qu'un élément de comparaison a posteriori. A titre purement indicatif, il pourra toutefois être fait référence à l'indice Refinitiv (ex Thomson Reuters) Europe Hedged Convertible Bond Index EUR (ticker Bloomberg UCBI20 Index), coupons nets réinvestis.

L'indice Refinitiv Europe Hedged Convertible Index EUR, est un indice des principales obligations convertibles européennes pondérées par les capitalisations. Cet indice est utilisé dans la mesure où d'une part, il permet d'appréhender le niveau de risque par rapport aux marchés actions et d'autre part, il est représentatif de la performance des obligations convertibles.

La gestion de l'OPCVM ne suivant pas une gestion indicielle, la performance de l'OPCVM peut s'écarter de l'indice tant à la hausse qu'à la baisse et la composition du portefeuille peut s'écarter nettement de celle de ce dernier.

Information concernant l'indicateur de référence utilisé par l'OPCVM effectuée en conformité avec les dispositions du Règlement UE 2016/1011.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles sur le site internet de l'administrateur : <https://www.refinitiv.com/en/financial-data/financial-benchmarks>

A la date de la dernière mise à jour du présent Prospectus, l'administrateur de l'indice de référence, Refinitiv Benchmark Services (UK) Ltd (ex Thomson Reuters Benchmark Services Limited), est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA.

Le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA est disponible sur le site suivant : https://registers.esma.europa.eu/publication/searchRegister?core=esma_registers_bench_entities.

Au regard du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du conseil du 08 juin 2016, la société de gestion a mis en place les dispositions nécessaires en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou cessation de fourniture de cet indice.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

I. Stratégies utilisées

L'OPCVM M Convertibles SRI investit en obligations convertibles en actions, avec une prépondérance sur la zone Euro et pour les Etats relevant de l'OCDE. Le portefeuille est ainsi doublement exposé d'une part, au risque des marchés actions et d'autre part, au risque obligations (taux d'intérêt et crédit) car il est composé d'obligations convertibles présentant cette double sensibilité.

Le gérant va moduler, en fonction des anticipations d'évolution des marchés, deux paramètres, à savoir : principalement la sensibilité aux marchés actions et dans une moindre mesure, la sensibilité aux marchés obligataires.

L'OPCVM promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

La stratégie de gestion est discrétionnaire. Elle consiste en une approche multi-critères de la sélection de valeurs par le gérant, alliant le potentiel de l'action dans son univers, le risque crédit et le recours à l'analyse de critères techniques propres aux obligations convertibles.

La stratégie de la composante actions du portefeuille consiste en un processus de sélection discrétionnaire des titres en portefeuille. Le gérant constitue le portefeuille et procède au choix des valeurs sur la base de critères techniques qui sont propres aux obligations convertibles. L'objectif de l'OPCVM est de détenir des obligations convertibles ayant une sensibilité action suffisante pour bénéficier de l'évolution de l'action sous-jacente.

Par ailleurs, le gérant cherche notamment à investir sur des instruments financiers représentatifs de sociétés dont les cours des actions présentent un potentiel d'appréciation compte tenu du secteur d'activité de la société ou pour des raisons spécifiques (croissance d'un marché, opportunités liées à une opération de marché réalisée, sociétés faiblement valorisées, ...)

La stratégie de la composante taux quant à elle, peut permettre d'atténuer les effets d'un éventuel repli des marchés actions. Elle a pour objectif d'atténuer le risque actions du portefeuille lors des périodes de baisses prononcées des indices de la zone Euro. Le portefeuille est investi dans des instruments de taux dont la sensibilité varie.

La sensibilité moyenne du portefeuille pourra évoluer dans une fourchette de 0 à 5.

La prise en compte des critères ESG au sein de l'OPCVM a pour objectif de conjuguer la performance financière et la volonté d'influencer, dans la mesure du possible, positivement les émetteurs en termes de performances ESG, en encourageant les sociétés à progresser sur l'intégration de critères ESG dans leurs activités, valorisant ainsi les bonnes pratiques.

La démarche extra-financière mise en œuvre s'inscrit dans le cadre de la politique ESG mise en place par la Société de Gestion, disponible sur son site internet.

Elle s'appuie sur l'intégration de critères extra-financiers dès la définition de l'univers d'investissement constitué du gisement des obligations convertibles émises dans des États relevant de l'OCDE et libellées en Euro, ou émises dans un État OCDE Européen dans toute devise d'émission ; et dont le sous-jacent est Européen.

10% du portefeuille de l'OPCVM pourront être investis en dehors de l'univers d'investissement de l'OPCVM sous réserve que les sous-jacents disposent d'une note ESG supérieure aux seuils fixés dans le cadre de l'approche.

La politique d'exclusion mise en place par la Société de Gestion, et disponible sur son site internet, s'applique à la gestion de l'OPCVM.

L'approche de prise en compte de critères extra-financiers est une approche en « sélectivité », qui s'appuie sur la méthodologie propriétaire d'analyse extra financière en 4 étapes développée par Montpensier Finance appliquée aux sous-jacents des obligations convertibles, et s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés (pour plus de détails, voir le Document Précontractuel SFDR annexé au présent prospectus, et le Code de Transparence de l'OPCVM disponible sur le site internet de la société de gestion) :

1. Exclusion des entreprises sous-jacents impliquées dans des activités controversées : la fabrication d'armes, l'extraction du charbon, le tabac, les divertissements pour adultes, les jeux de hasard, les OGM et l'huile de palme. Certains seuils d'exclusion peuvent s'appliquer à la gestion de l'OPCVM, ils sont mentionnés dans le Document Précontractuel SFDR ;
2. Exclusion des entreprises sous-jacents notées « CCC » ou « Vigilance Controverse Rouge » par MSCI ESG Research ;

3. Analyse des pratiques de gouvernance des entreprises sous-jacents selon la méthode propriétaire Montpensier Governance Flag (MGF) dont l'objectif est d'évaluer l'alignement d'intérêts entre les dirigeants, les actionnaires et plus généralement l'ensemble des parties prenantes. Elle s'appuie sur une liste de sous-critères (taux d'indépendance du conseil d'administration, présence de femmes au conseil d'administration, transparence des critères de rémunération, avis des auditeurs financiers sur les comptes de l'entreprises, ...) qui nous permet de déterminer 3 statuts MGF : « Pass », « Watchlist » ou « Fail ». Toutes les sous-jacents identifiés « Fail » sont exclus ;
4. Analyse de la contribution des entreprises sous-jacents aux transitions environnementale et solidaire selon la méthode propriétaire Montpensier Industry Contributor (MIC) qui s'appuie sur les 17 ODD de l'ONU, selon une approche « Best in Class ». Cette analyse permet de déterminer le positionnement des entreprises sur les aspects environnementaux et sociaux, en tenant compte de leur secteur d'activité et des progrès des entreprises. Cette méthode nous permet de déterminer 3 niveaux de contribution MIC : positif, neutre, négatif. Les sous-jacents avec une contribution négative sont exclus.

L'analyse extra-financière conduite permettra de définir une liste de sous-jacents exclus de façon à réduire d'au moins 20% l'univers initial des obligations convertibles.

La démarche extra-financière mise en œuvre est présentée dans le Code de Transparence de la SICAV disponible sur le site internet de la société de gestion.

Les données utilisées sont principalement fournies par MSCI ESG Research, elles pourront être complétées, modifiées ou mises à jour par la Société de Gestion à partir d'autres sources.

En outre, les actions sous-jacentes sont analysées de telle sorte qu'au minimum 90% des obligations convertibles en portefeuille soient analysées selon une double approche ESG et fondamentale.

Le gérant est également autorisé à investir au maximum 10% de l'actif net de l'OPCVM dans des valeurs qui ne figureraient pas dans l'univers d'investissement de l'OPCVM, notamment en termes de zones géographiques et/ou de capitalisation. L'ensemble des sous-jacents figurant en portefeuille dans ce cadre feront également l'objet d'une analyse extra-financière par la Société de Gestion selon la méthodologie propriétaire d'analyse extra financière mise en œuvre, et respecteront les mêmes exigences de notation que les autres valeurs en portefeuille, avec notamment une note supérieure aux seuils fixés dans le cadre de l'approche en sélectivité.

En outre, un scoring ESG du portefeuille est réalisé par Montpensier Finance sur les sous-jacents, à partir des notations des valeurs en portefeuille. Ce scoring est obtenu à partir des notes ESG Ratings fournies par MSCI ESG Research, éventuellement amendées par notre analyse en interne. Le scoring du portefeuille est calculé en tenant compte du poids de chaque valeur.

Limites méthodologiques identifiées par la Société de Gestion :

- La disponibilité et la qualité des données. Dans son analyse, la Société de Gestion utilise notamment des éléments fournis par MSCI ESG Research (complétés et/ou amendés le cas échéant par la Société de Gestion) issues pour partie des données qualitatives et quantitatives publiées par les entreprises elles-mêmes. Les analyses conduites sont donc dépendantes de la qualité et de la fiabilité de ces informations, qui peuvent être incomplètes et hétérogènes, dont le périmètre de reporting peut varier dans le temps, ... ;
- Les éléments pris en compte dans son analyse extra financière ont été choisis par la Société de Gestion dans le cadre de la méthodologie propriétaire d'analyse extra financière qu'elle a développée, et ne sont, par définition, pas exhaustifs. En outre, les éléments utilisés sont mis à jour périodiquement et peuvent être obsolètes entre deux mises à jour ;
- Les conclusions de l'analyse extra financière conduite par la Société de Gestion sur une entreprise peuvent évoluer dans le temps, en fonction de multiples facteurs objectifs et subjectifs. En outre, la survenue d'événements, tels une controverse, peut conduire à réviser une analyse.

La stratégie d'allocation d'actifs se présente comme suit :

L'univers d'investissement « obligations convertibles » et autres assimilés est centré principalement, à hauteur de 60% minimum de l'actif, et dans la limite de 110% de l'actif, en obligations de toutes natures telles que décrites dans la partie « Actifs » ci-après.

Le degré d'exposition aux obligations convertibles sera compris entre 60% et 110% maximum de l'actif.

L'OPCVM pourra investir, en fonction des évolutions du marché, jusqu'à 25% de son actif en obligations libellées en autres devises que l'euro.

La couverture contre le risque de change peut être totale : celle-ci est mise en place selon les anticipations du gérant. L'actionnaire peut être soumis au risque de change sur les positions hors zone Euro.

L'OPCVM pourra également détenir des actions notamment issues de conversions. Ces actions associées à des investissements en fonds actions que le gérant pourra réaliser, auront une allocation qui représentera 10% maximum du portefeuille.

Les émetteurs de telles actions ont leur siège social dans un Etat membre de l'OCDE avec une prépondérance sur la zone Euro, de sociétés présentant tous types de capitalisation.

Par ailleurs, dans la mesure où l'obligation convertible est une obligation présentant une option de conversion, le gérant pourra avoir recours aux dérivés visant à couvrir ou à accentuer une composante des obligations convertibles (sensibilité aux actions ou aux obligations). Il en résulte que l'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme ou sur des instruments conditionnels afin de couvrir le portefeuille contre une baisse anticipée des marchés actions et obligations ou afin de l'exposer à une hausse attendue de ces mêmes marchés par l'utilisation d'instruments tels que options sur indices et /ou options sur actions, contrats futures relevant de la zone Euro (CAC, Eurostoxx, contrats Bund...)

Le delta actions de l'OPCVM a vocation à se situer entre 30 et 70%.

L'OPCVM peut investir dans la limite de 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français, ou européens, dans des FIA français (pas de fonds alternatifs), répondant aux critères fixés par l'article R214-13 du Comofi, de toute classification, gérés ou promus par Montpensier Finance ou par des sociétés de gestion externes.

Ces investissements peuvent être réalisés par le gérant dans le cadre de la gestion de la trésorerie de l'OPCVM ou en complément des investissements directs en obligations et/ou actions.

L'investissement sur les fonds obligations et autres titres de créances libellés en euro aura pour vocation soit, à accentuer la composante obligataire de l'OPCVM notamment en cas de période de raréfaction des émissions d'obligations convertibles, soit à placer les liquidités.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus, l'OPCVM pourra recourir aux opérations de dépôt et d'emprunts d'espèces.

Afin de placer les liquidités présentes dans le portefeuille, l'OPCVM pourra aussi détenir des titres de créances et instruments du marché monétaire, des TCN à moyen et court terme, des EMTN à taux fixe ou variable ainsi que les OPCVM monétaires.

2. Les actifs (hors dérivés)

L'OPCVM sera investie, dans le respect des ratios prévus par la réglementation et le présent prospectus, dans des titres, jusqu'à 100% de son actif net. Toutefois en cas d'ajustements liés aux souscriptions/rachats, l'investissement peut dépasser de manière résiduelle cette limite.

➤ Les actions

Dans le cadre de sa gestion, le gérant peut investir en actions, dans la limite maximale est de 10% de l'actif de l'OPCVM, notamment quand aucune obligation convertible n'existe sur un sous-jacent donné.

L'OPCVM peut investir en actions de sociétés de toutes tailles de capitalisation, y compris de petite capitalisation (ie dont la capitalisation boursière est inférieure à 1.5 Milliard d'Euros), qui ont leur siège social dans un Etat membre de l'OCDE avec une prépondérance sur la zone Euro, dans tous les secteurs économiques.

L'OPCVM peut investir dans des actions cotées, et dans des valeurs assimilées (certificats d'investissement,...).

Le taux d'investissement en actions de l'OPCVM ne pourra pas dépasser 10%.

Le delta actions de l'OPCVM a vocation à se situer entre 30 et 70%. Le delta est l'indicateur de sensibilité qui mesure la variation du prix d'une obligation convertible par rapport à la variation de 1% du cours de l'action sous-jacente.

➤ Obligations convertibles et autres valeurs assimilées

S'agissant de ces investissements, le portefeuille est investi à hauteur de 60% minimum, et 110% maximum, de l'actif, en obligations de toutes natures transformables en actions ou adossées sur des actions et libellées en euro, telles que :

- obligations convertibles ou remboursables en actions ;
- obligations à bons de souscription d'actions ou d'obligations ;
- obligations indexées sur les variations d'indices ;
- obligations de toute nature ;
- titres participatifs ;
- produits structurés.

Les produits structurés pourront notamment être des obligations convertibles synthétiques utilisées pour permettre à l'OPCVM d'investir dans des secteurs ou des sociétés pour lesquelles les obligations convertibles ne sont pas disponibles ou sont inadaptés.

L'OPCVM pourra investir, en fonction des évolutions du marché, jusqu'à 25% de son actif en obligations, obligations convertibles et valeurs assimilées libellées en autres devises que l'euro.

Les émetteurs de ces obligations convertibles et autres assimilés ont leur siège social dans un Etat membre de l'OCDE, avec une prépondérance sur la zone euro.

Aucune limite en terme de notation (ou jugée équivalente par la société de gestion) n'est mise en place.

La Société de Gestion mène sa propre analyse pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs, dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie, ainsi que des OPCVM/FIA exposés en titres de taux. La Société de Gestion ne recourt pas mécaniquement, ni ne s'appuie exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation, et met en place une analyse du risque de crédit et des procédures permettant la prise des décisions de gestion.

La répartition dette privée/dette publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés.

Aucune allocation géographique à l'intérieur de l'Europe, ou sectorielle n'est déterminée a priori par le gérant.

L'OPCVM pourra investir dans des obligations convertibles subordonnées.

En revanche, l'OPCVM n'investira pas dans des CoCos (obligations convertibles contingentes, Contingent Convertibles) émises par des établissements bancaires et assureurs, titres qui présentent la particularité d'entraîner la conversion forcée en actions de la dette lorsque certaines conditions liées au capital de l'établissement financier émetteur sont réunies.

La maturité des titres utilisés pourra excéder 1 an.

La sensibilité de la partie de l'OPCVM investie en instruments de taux varie.

La sensibilité du portefeuille ne dépassera pas 5.

➤ Les titres de créances et instruments du marché monétaire

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, l'OPCVM peut investir dans des titres de créances et des instruments du marché monétaire : titres de créances négociables français et étrangers, Euro Medium Term Notes à taux fixe ou variable, Euro Commercial Paper (français ou étrangers), certificats, ainsi que les OPCVM monétaires.

Les TCN pourront être des titres négociables à court terme d'une durée initiale inférieure ou égale à 1 an et des titres négociables à moyen terme d'une durée initiale supérieure à 1 an.

La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

La répartition dette privée/dette publique n'est pas déterminée à l'avance. Elle sera effectuée par le gérant en fonction des opportunités de marché et de ses convictions.

Aucun critère relatif à la notation (ou jugé équivalent par la société de gestion) n'est imposé au gérant.

- Les parts ou actions d'autres OPCVM ou FIA

L'OPCVM pourra investir au maximum 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou FIA.

Le taux d'investissement en OPCVM de droit français ou européens agréés peut varier de 0 à 10% de l'actif net.

Le taux d'investissement en FIA de droit français ou européen, répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du Comofi, peut varier de 0 à 10% de l'actif net.

Les FIA dans lesquels investira l'OPCVM seront des FIA destinés à des investisseurs non professionnels.

L'OPCVM pourra avoir recours à des ETF (exchange traded funds) agréés conformément à la Directive 2009/65/CE entre 0 et 10% de son actif net, exposés aux actions ou aux produits de taux.

Ces investissements peuvent être réalisés par le gérant dans le cadre de la gestion de la trésorerie de l'OPCVM ou en complément des investissements directs en obligations et/ou actions.

L'OPCVM peut investir en actions ou parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières, afin de diversifier le portefeuille et d'accéder à des compétences de gestion spécifiques qui peuvent être notamment quantitatives ou de styles de gestion, ou liées à des secteurs ou des zones géographiques.

L'OPCVM se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM de toute classification gérés ou promus par Montpensier Finance ou par des sociétés de gestion externes.

3. Les instruments dérivés

L'OPCVM peut intervenir sur des instruments financiers à terme.

Nature des marchés d'intervention :

- réglementés
- organisés
- de gré à gré (Opérations de change à terme)

L'OPCVM peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés réglementés français et étrangers, et sur les opérations de change à terme négociées de gré à gré :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Taux
- Actions, titres et valeurs mobilières assimilées
- Change

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture de taux, actions, titres et valeurs mobilières assimilées, de change,
- Exposition taux, actions, titres et valeurs mobilières assimilées,
- Arbitrage

L'OPCVM pourra couvrir tout ou partie du risque de change éventuel par le biais d'opérations de change à terme négociées de gré à gré portant sur les devises des pays membres de l'OCDE (ou participant à l'Union Économique Européenne).

Nature des instruments utilisés :

- Futures sur indices actions et connexes aux actions (volatilité, dividendes, ...), ou taux/obligations de marchés Européens, relevant de la Zone Euro, et sur devises
- Options sur indices relevant de la Zone Euro, et sur devises
- Change à terme
- Swaps de taux et de change

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, couverture de taux, actions, titres et valeurs mobilières assimilées, de change,
- Augmentation de l'exposition au marché, exposition de taux, actions, titres et valeurs mobilières assimilées
- Reconstitution d'une exposition synthétique du portefeuille aux risques taux et/ou actions

Le gérant pourra avoir recours aux dérivés visant à couvrir ou à accentuer une composante des obligations convertibles (sensibilité aux actions ou aux obligations).

Ces opérations seront effectuées dans la limite de 100% maximum de l'actif net de l'OPCVM. L'utilisation d'instruments dérivés pourra conduire à modifier l'exposition de l'OPCVM, dans la limite des niveaux d'exposition spécifiés dans le présent prospectus.

Concernant les instruments dérivés utilisés dans le cadre du risque de change :

De par leur nature, ces opérations n'entrent pas dans le champs d'application de l'analyse ESG.

Concernant les instruments dérivés utilisés dans le cadre des risques actions, obligations et taux :

- L'utilisation d'instruments dérivés à titre de couverture est réalisée en cohérence avec la politique ESG de l'OPCVM, qui reste investi en valeurs analysées selon les critères ESG décrits dans la stratégie d'investissement.

- Des instruments dérivés peuvent être utilisés à titre complémentaire pour remplacer certains profils ou diversifier les investissements en dehors du gisement pur, ou également en liaison avec des mouvements de passif.

L'OPCVM n'aura pas recours aux « Total Return Swap » (TRS).

4. Les titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra également intervenir sur les warrants et les produits structurés (BMTN, EMTN, ...), à court ou moyen terme, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré, en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer à des risques obligations et/ou actions.

Les warrants seront principalement utilisés dans un but de couverture et/ou d'exposition du portefeuille.

Les produits structurés seront principalement utilisés dans un but d'exposition du portefeuille, tout en recherchant une maîtrise du risque associé à l'investissement réalisé.

L'utilisation des titres intégrant des dérivés pourra conduire à augmenter l'exposition de l'OPCVM au risque du sous-jacent, dans la limite des degrés d'exposition spécifiés dans le présent prospectus.

L'utilisation de ce type d'instruments peut varier de 0 à 10% de l'actif de l'OPCVM.

De par leur nature les obligations convertibles sont assimilables à des titres intégrant des dérivés.

La stratégie d'investissement, décrite dans le présent prospectus, permet au gérant l'utilisation des obligations convertibles et assimilées jusqu'à 10% de l'actif net, en conséquence la limite d'utilisation de 10% de l'actif, évoquée au précédent paragraphe, ne leur est donc pas applicable.

5. Les dépôts

L'OPCVM peut occasionnellement, dans un but de gestion de la trésorerie et d'optimisation des revenus de l'OPCVM, procéder à des dépôts tenus chez le dépositaire, dans la limite de 10% de son actif net.

6. Les emprunts d'espèces

L'OPCVM peut être occasionnellement emprunteur d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net, sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces. Ce cas pourra essentiellement résulter de décalage entre les dates de valeur des règlements des opérations.

7. Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

Néant.

8. Contrats constituant des garanties financières

Dans le cadre de la conclusion d'opérations sur instruments dérivés et/ou de change à terme, l'OPCVM peut être amené à verser et/ou recevoir une garantie financière (collatéral). Les garanties financières reçues ont pour objet de réduire l'exposition de l'OPCVM au risque de défaut d'une contrepartie. Elles seront constituées d'espèces. Les garanties reçues seront évaluées sur une base de prix de marché (mark-to-market) lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. Toute garantie financière donnée ou reçue pourra être réutilisée. Notamment, l'OPCVM peut réinvestir les garanties financières reçues conformément à la réglementation en vigueur. Les risques associés aux réinvestissements des espèces dépendent du type d'actifs et/ou du type d'opérations et peuvent être des risques de contrepartie ou des risques de liquidité.

PROFIL DE RISQUE :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Il appartient à chaque investisseur préalablement à toute prise de décision d'investissement d'analyser le risque inhérent à celui-ci et de s'assurer qu'il est conforme à ses objectifs, ses contraintes, son horizon de placement.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur une sélection de valeurs.

Il existe un risque que le gérant ne sélectionne pas les valeurs les plus performantes. Plus généralement, il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performants, ou pas ou peu investi au bon moment sur les marchés et les valeurs les plus performants.

La performance de l'OPCVM peut donc être inférieure à l'objectif de gestion, voire la valeur liquidative de l'OPCVM peut avoir une performance négative.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à celui payé à l'achat. La valeur liquidative de l'OPCVM peut, en outre, avoir une performance négative. L'OPCVM ne comporte aucune garantie ni protection du capital. Le capital initialement investi est notamment exposé aux aléas du marché, et peut donc ne pas être intégralement restitué. L'investisseur est averti que la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles :

Le degré d'exposition aux obligations convertibles sera compris entre 60% et 110 % maximum de l'actif.

L'OPCVM peut connaître un risque direct ou indirect action ou de taux/crédit, lié à l'investissement dans des obligations convertibles ou assimilés. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible (c'est-à-dire valeur de l'option de conversion correspondant à la possibilité de convertir l'obligation en action). Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque Actions :

L'OPCVM investit dans des obligations convertibles en actions. Le delta actions de l'OPCVM a vocation à se situer entre 30 et 70%.

Les marchés actions peuvent connaître de fortes variations, les fluctuations de cours des valeurs et des marchés auxquels le portefeuille est exposé peuvent entraîner une baisse significative de la valeur liquidative. L'investisseur est exposé à la dégradation de la valorisation des actions ou des marchés auxquels le portefeuille de l'OPCVM est exposé. La baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM peut intervenir en cas de baisse des marchés actions et notamment des sous-jacents de convertibles.

Risque lié aux investissements en actions de petites capitalisations (Small caps) :

Le gérant peut investir sur des actions de petites capitalisations (ie dont la capitalisation boursière est inférieure à 1.5 Milliard d'Euros).

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés de petites capitalisations (small caps) sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. Pour ces raisons ces titres peuvent présenter des risques pour les investisseurs, et notamment de liquidité du fait de l'étroitesse éventuelle de ces marchés. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque en matière de durabilité :

L'OPCVM est exposé au risque qu'un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance, s'il survient, puisse avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur des titres en portefeuille. Les risques en matière de durabilité sont liés, entre autres, aux événements " climat " résultant du changement climatique (les " Risques Physiques ") ou à la réponse de la société face au changement climatique (les " Risques de Transition "), qui peuvent entraîner des pertes inattendues susceptibles d'affecter les investissements réalisés par les fonds. Les événements sociaux (par exemple les inégalités, l'inclusivité, les relations de travail, l'investissement dans le capital humain, la prévention des accidents, le changement de comportement des clients, etc.) ou le manque de gouvernance (par exemple des violations significatives et répétées des accords internationaux, les problèmes de corruption, la qualité et la sécurité des produits, les pratiques de vente, etc.) peuvent également engendrer des risques en matière de durabilité.

Le risque de durabilité est évolutif, il varie en fonction des activités des sociétés en portefeuille, il peut également varier selon les secteurs et les zones géographiques, voire même le pays où la société est enregistrée ou les pays dans lesquels elle opère. En raison de la multiplicité des risques de durabilité, l'exposition à ces risques ne peut être évitée et la survenance d'un ou plusieurs risques de durabilité peut avoir un impact négatif sur la performance de l'OPCVM. Dès lors, la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser de manière décorrélée des marchés.

Dans l'objectif de limiter le risque de durabilité, la politique d'exclusion mise en œuvre vise à identifier les sociétés dont les pratiques sont considérées comme controversées d'un point de vue environnemental, social et/ou de gouvernance.

L'analyse extra financière conduite par la société de gestion complète ce process et vise à identifier les entreprises qui ne seraient pas en ligne avec ses attentes en matière de gouvernance des entreprises ou d'impact des entreprises sur l'environnement et la société, dans l'objectif de détenir en portefeuille uniquement des valeurs ayant de bonnes pratiques ou un impact positif ou neutre.

Cependant, il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.

Risque de volatilité :

Compte tenu de la stratégie d'investissement consistant à investir principalement en obligations convertibles, la valeur liquidative de l'OPCVM est susceptible de connaître des variations liées à l'évolution de la valeur de l'option de conversion (c'est-à-dire la possibilité de convertir l'obligation en action). En cas de baisse de la volatilité des obligations convertibles détenues par l'OPCVM, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de taux :

Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

L'OPCVM est exposé au risque de taux d'intérêt pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. Le portefeuille est sensible aux variations des taux d'intérêt dont l'évolution dépend des conditions économiques, politiques ou boursières ou de la situation spécifique d'un émetteur.

La sensibilité moyenne du portefeuille pourra évoluer dans une fourchette de 0 à 5.

Risque de crédit :

En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité de signature des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est pas en mesure de rembourser ou de verser à la date contractuelle les intérêts prévus, la valeur des obligations dans lesquelles est investi l'OPCVM, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'OPC, baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux titres spéculatifs :

L'attention des souscripteurs est appelée sur l'investissement en titres jugés spéculatifs par la Société de Gestion, dont la notation est inexistante ou basse et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées européennes. En conséquence, ce produit est destiné à des investisseurs suffisamment expérimentés pour pouvoir en évaluer les mérites et les risques.

Risque sur titres subordonnés :

Il s'agit du risque lié aux caractéristiques de paiement du titre en cas de défaut de l'émetteur : l'OPC qui s'expose à un titre subordonné ne sera pas prioritaire et le remboursement du capital ainsi que le paiement des coupons seront « subordonnés » à ceux des autres créanciers détenteurs d'obligations de rang supérieur ; ainsi, le remboursement de son titre peut être inférieur à celui des créanciers détenteurs d'obligations de rang supérieur. L'utilisation d'obligations subordonnées peut entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important que celui lié aux autres obligations de l'émetteur.

Risque lié à l'utilisation des produits dérivés :

L'OPCVM peut intervenir sur les instruments dérivés. Le gérant pourra intervenir sur le risque action et taux à titre d'exposition et/ou, de couverture, ainsi que sur le risque de change à titre de couverture.

L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse. D'une manière générale, l'utilisation de tels instruments peut induire un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels l'OPCVM est investi.

L'utilisation d'instruments financiers à terme en couverture a pour conséquence de sous-exposer l'OPCVM par rapport à son niveau d'investissement, tout en restant dans les limites d'exposition prévues au prospectus. En conséquence, en cas de hausse des marchés l'OPCVM peut avoir une performance inférieure aux marchés sur lesquels il est investi, voire négative.

L'utilisation d'instruments financiers à terme en exposition a pour conséquence de surexposer l'OPCVM par rapport à son niveau d'investissement, tout en restant dans les limites d'exposition prévues au prospectus ce qui en cas de baisse des marchés sur lesquels l'OPCVM est investi peut entraîner une baisse plus rapide et plus significative que celle des marchés sur lesquels l'OPCVM est investi.

Risque de contrepartie :

L'OPCVM peut utiliser notamment des opérations de change à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties (établissement bancaire notamment), exposent potentiellement l'OPCVM au risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement. Ainsi, la valeur liquidative peut baisser.

Risque de change :

L'OPCVM peut investir dans la limite de 25% de l'actif, dans des instruments libellés dans des devises autres que celles de la zone euro, l'exposition maximale au risque de change ne pouvant dépasser 25% de l'actif net de l'OPCVM. Les fluctuations de ces monnaies par rapport à l'euro peuvent avoir une influence positive ou négative sur la valeur de ces instruments. La valeur liquidative de votre OPCVM peut donc baisser si le taux de change varie.

Risque de liquidité :

Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquels l'OPCVM peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions. La valeur liquidative peut baisser lorsque l'OPCVM est exposé à ce risque.

GARANTIE OU PROTECTION :

Néant.

SOUSCRIPTEURS CONCERNÉS ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE:

Souscripteurs concernés :

- Actions IC : Tous souscripteurs, plus particulièrement les Institutionnels, et les investisseurs sous mandat de gestion ou souscrivant via des intermédiaires ne pouvant percevoir de rémunération autre que par leurs clients
- Actions ID : Tous souscripteurs, plus particulièrement les Institutionnels, et les investisseurs sous mandat de gestion ou souscrivant via des intermédiaires ne pouvant percevoir de rémunération autre que par leurs clients
- Actions AC : Tous souscripteurs.
- Actions AD : Tous souscripteurs.

Profil type de l'investisseur :

L'OPCVM est destiné à tous souscripteurs. L'OPCVM est diversifié et est exposé aux risques de marché portant sur les obligations convertibles avec une sensibilité davantage actions que taux.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il convient de tenir compte du patrimoine personnel, des besoins actuels, de la durée recommandée de ce placement mais également du souhait de prendre des risques du fait de la volatilité inhérente au marché des actions.

Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPCVM.

Tout actionnaire est donc invité à étudier sa situation avec son conseiller habituel.

Durée de placement recommandée : Supérieure à 3 ans.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

- A compter de la VL datée du 4 août 2023, les obligations et obligations convertibles en portefeuille sont valorisées au Mid, ie prix milieu de fourchette entre le Bid (prix acheteur) et le Ask (prix vendeur), en remplacement du Bid (prix acheteur).

CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

- N/A

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément aux dispositions de l'article L225-51.1 et R225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le Conseil d'Administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général.

Le Conseil d'Administration avait désigné Madame Mahshid DUMANOIS, Président du Conseil d'Administration et Directeur général.

Aucune restriction n'a été apportée à ses pouvoirs par le Conseil d'Administration.

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L.225-37-4 ALINÉA 2° DU CODE DE COMMERCE

Il s'agit des conventions intervenues, directement ou par personnes interposées, entre d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

A cet égard, nous vous précisons qu'aucune convention relevant de cet article n'a été conclue, ou n'a été en vigueur, au cours de l'exercice.

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Vous allez prendre connaissance du rapport général du Commissaire aux Comptes. Par ailleurs, vous aurez à approuver le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du Code de commerce.

A cet égard, nous vous précisons qu'aucune convention relevant de cet article n'a été conclue ou n'est en vigueur au cours de l'exercice.

DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 novembre 2017, conformément à l'article L.225-36, du Code de commerce, a délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de modifier les statuts afin de les mettre en conformité avec toutes les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire.

DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ, ACCORDÉES PAR APPLICATION DES ARTICLES L. 225-129-1 ET L. 225-129-2

N/A s'agissant d'une SICAV.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Rappel des dates d'expiration des mandats

Nous vous rappelons les dates d'échéance des mandats dans le tableau ci-dessous :

Noms et prénoms	Fonctions	Echéance de mandat à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes clos le
Mahshid DUMANOIS	Président Directeur Général	29 décembre 2023
Philippe de LA CHAISE	Administrateur	29 décembre 2023
Amélie BURTIN	Administrateur	29 décembre 2023
Cabinet DELOITTE & ASSOCIES	Commissaire aux Comptes	31 décembre 2027

Les membres du Conseil d'Administration prennent acte que ces mandats arrivent à échéance, et qu'ils seront proposés au renouvellement.

Informations concentrant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 ALINÉA 1° du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chaque mandataire social durant l'exercice :

Noms et prénoms	Fonction au sein de M CONVERTIBLES	Autres mandats exercés
Mahshid DUMANOIS	Président Directeur Général	- Administrateur de la SICAV Equilibre Patrimoine - Président de la SICAV Best Business Models SRI - Président de la SICAV Great European Models SRI - Président de la SICAV Quadrator SRI
Philippe de LA CHAISE	Administrateur	- Administrateur de la SICAV Best Business Models SRI - Administrateur de la SICAV Great European Models SRI - Administrateur de la SICAV Quadrator SRI - Président de SASU PDLC - Président de SAS Jouffroy d'Abbans
Amélie BURTIN	Administrateur	- Administrateur de la SICAV Best Business Models SRI - Administrateur de la SICAV Great European Models SRI - Administrateur de la SICAV Quadrator SRI

ENVIRONNEMENT ET MARCHES FINANCIERS

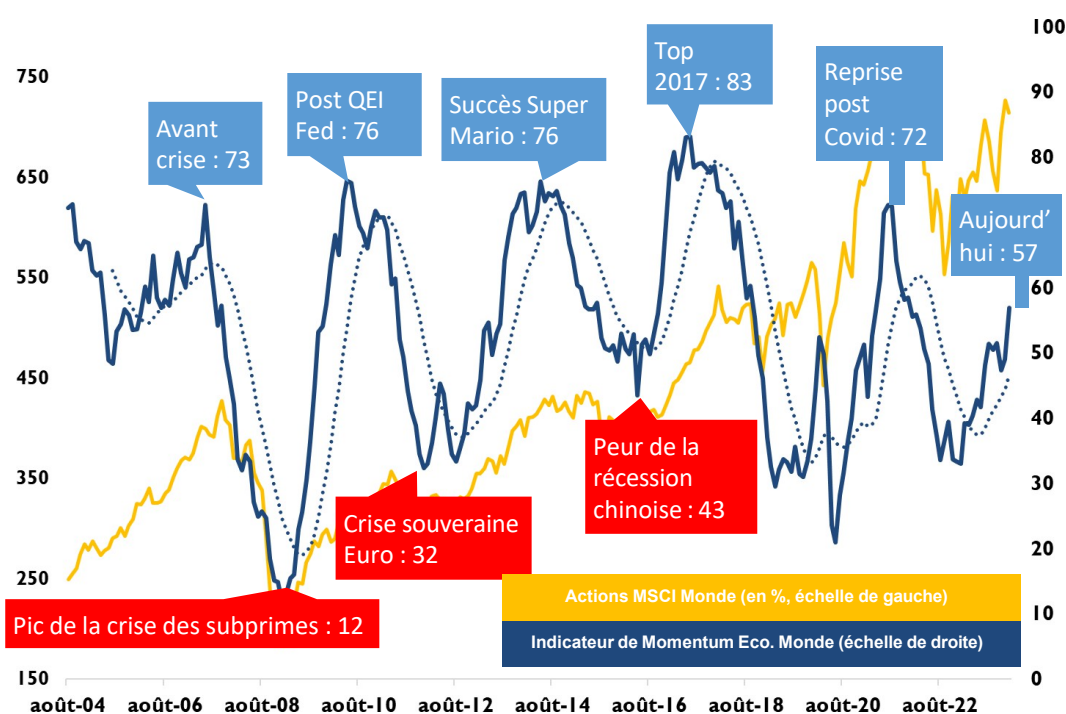
Croissance mondiale

Après un premier semestre marqué par les craintes de récession et les conséquences du très fort resserrement des conditions monétaires sur la stabilité du système financier international, le second semestre 2023 a été dominé par la déception quant à la vigueur de la croissance chinoise malgré une stabilisation en fin d'année, par le retour du risque géopolitique, et par les anticipations de baisses de taux d'intérêt dans le sillage de la nette détente des indices d'inflation.

Alors que l'année avait débuté sous de bons auspices avec l'espoir d'une puissante relance en Chine après la fin du zéro CoVid, la déception quant à la vigueur de celle-ci n'a fait que se renforcer au fil des mois.

L'absence de réelle traction chinoise et les effets progressifs du resserrement monétaire généralisé n'a pas empêché un net redressement du Momentum Economique Mondial à partir de la fin du premier trimestre, grâce à la vigueur jamais démentie de l'économie américaine, portée à la fois par l'optimisme inébranlable du consommateur d'Outre-Atlantique, et par un puissant soutien budgétaire fédéral, qui a permis en particulier aux investissements manufacturiers de se relancer avec force tout au long de l'année.

LE MOMENTUM ECO MONDE REMONTE EN 2023



L'indicateur de momentum économique prend en compte les dernières publications du chômage, des ventes de détail, de la balance commerciale, de l'indicateur avancé du PIB, de la confiance du consommateur, du PMI, de la confiance économique et de la production industrielle.

Tandis que le gel du front de la guerre en Ukraine semble avoir stabilisé la situation à l'Est de l'Europe, les soudaines tensions au Moyen-Orient après les attentats du 7 octobre en Israël, sont venues rappeler aux investisseurs l'importance de cette région du Monde pour l'approvisionnement énergétique de la planète et pour le commerce mondial. Même si, à ce stade, les conséquences économiques semblent demeurer limitées, la situation reste sous très haute surveillance.

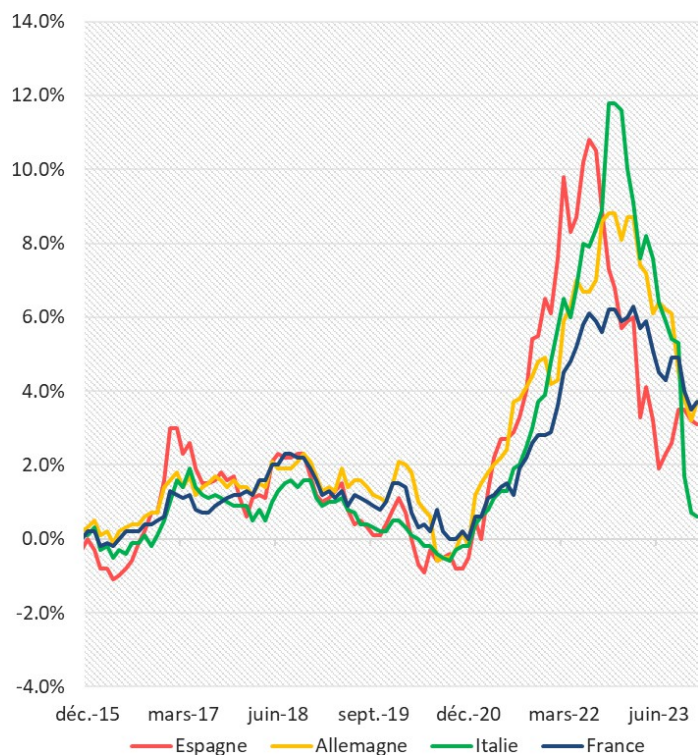
L'absence de tension sur les prix du pétrole en dépit des craintes géopolitiques, a facilité la poursuite de la baisse des indices d'inflation en Europe comme aux Etats-Unis. L'atteinte du seuil des 2% de progression des prix semble désormais à portée de main. Cette nette détente de la dynamique des prix mondiaux, en dépit des craintes toujours présentes d'une possible résurgence, a permis aux banques centrales de laisser envisager une prochaine baisse de leurs taux directeurs en 2024, ce qui pourrait constituer un important support pour la croissance mondiale.

Aux États-Unis, l'emploi reste solide malgré une normalisation rapide en fin de période, ce qui conforte le consommateur américain et permet toujours d'espérer un atterrissage en douceur de l'activité alors que le secteur manufacturier est sous pression malgré la forte progression des investissements, dopés par les plans de soutien de l'administration Biden. Les services résistent également et demeurent un des rares secteurs où la pression inflationniste persiste. Après le puissant signal d'alarme de la faillite le 10 mars dernier, de Silicon Valley Bank, le secteur financier s'est stabilisé, et devrait profiter de la détente des conditions de financement. Reste que l'année qui vient sera rythmée par les turbulences autour de l'élection présidentielle de novembre prochain et du possible retour d'un Trump revanchard.

En Chine, après la fin du zéro-CoVid, la reprise a été franchement décevante, entravée par les difficultés toujours très importantes du secteur immobilier et par l'atonie de la demande interne qui n'a pu être compensée par le moteur des exportations en raison de la baisse de la dynamique mondiale. Un plan de relance fiscale serait à même de redonner confiance au pays et redonner l'envie aux investisseurs étrangers de revenir, en dépit de la volonté de reprise en mains de larges pans de l'économie par les autorités politiques. Le temps presse et la pression sociale pourrait forcer la main au pouvoir de Pékin alors que le chômage, à 6,6%, est en forte progression.

Après une période d'inflation élevée, le Vieux Continent connaît désormais une décrue rapide de la dynamique des prix, bien que les indices « cœur » demeurent nettement au-dessus de l'objectif des 2% de la BCE, ce qui incite à la prudence quant à la rapidité des baisses de taux attendus par le marché.

L'INFLATION REBAISSE EN ZONE EURO



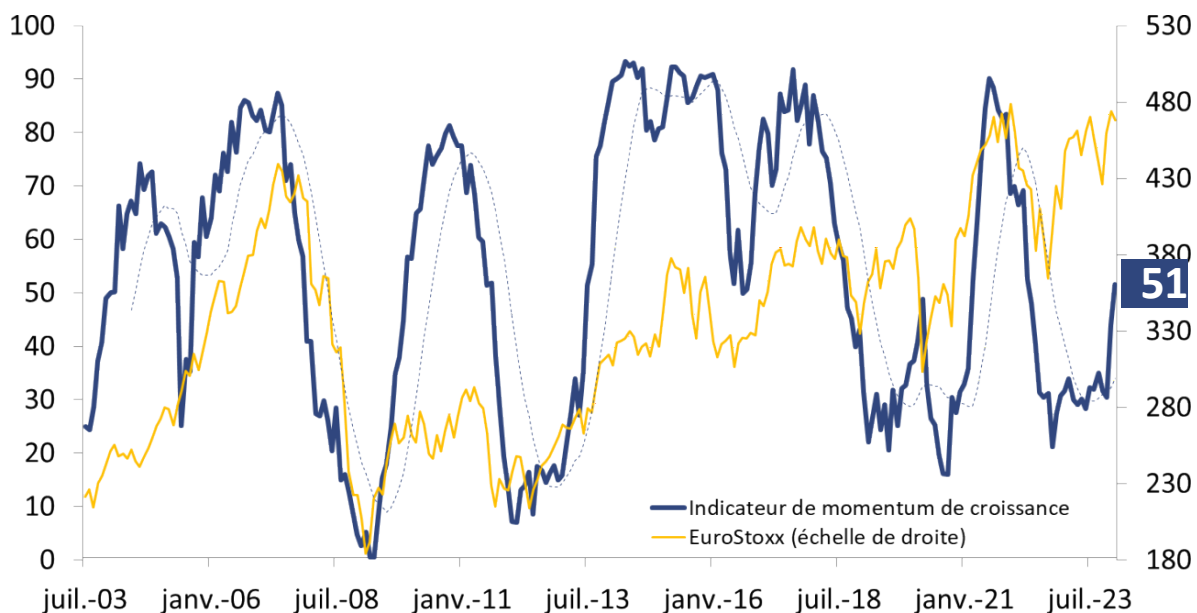
CPI des pays de la Zone Euro



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 31 Décembre 2023

La préoccupation principale du Vieux Continent est d'éviter une récession trop prononcée en 2024. Dans le sillage de l'Allemagne, dont le ralentissement était déjà très net en début d'année, avec une croissance à l'arrêt fin 2023, ce sont tous les grands pays de l'Union qui cherchent à prévenir que la récession manufacturière qui s'annonce ne contamine les très importants secteurs des services. Le marché de l'emploi, encore résistant, et un soutien budgétaire qui demeure élevé, devrait néanmoins permettre d'éviter un plongeon trop marqué de l'activité.

LE MOMENTUM ECONOMIQUE EST FAIBLE EN ZONE EURO



L'indicateur de momentum économique prend en compte les dernières publications du chômage, des ventes de détail, de la balance commerciale, de l'indicateur avancé du PIB, de la confiance du consommateur, du PMI, de la confiance économique et de la production industrielle.

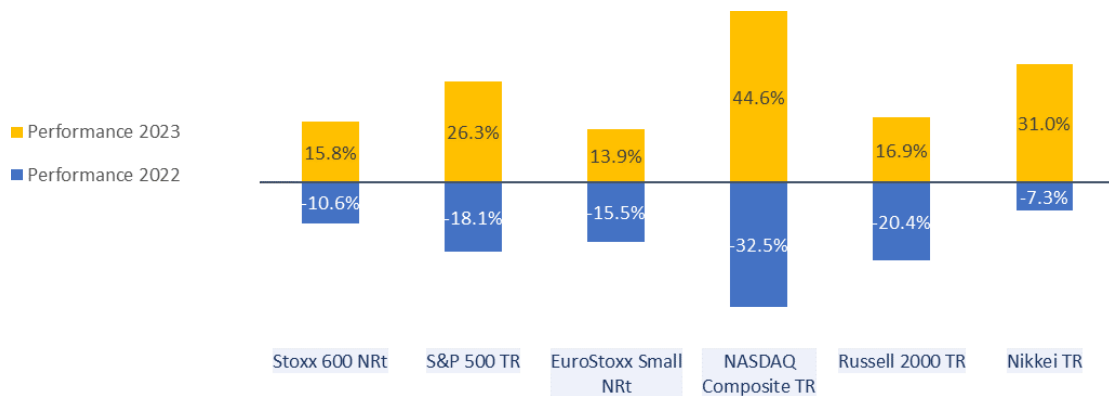


Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 09 Janvier 2024

Marchés actions

Après une année 2022 qui restera historiquement difficile pour tous les grands indices avec une baisse de 18,1% pour le S&P500, de 9.5% pour l'Eurostoxx50, de 18.1% pour le MSCI World et même de 32.7% pour le Nasdaq, 2023 a été l'occasion d'un net rebond.

Au 31 décembre, l'indice S&P500 a ainsi progressé de 26.3% depuis le début de l'année, le Stoxx600 enregistre une performance de 15.8% et les actions de moyennes capitalisations de 16.9% pour le Russell 2000 et de 13.9% pour l'EuroStoxx Small. Après sa très forte chute de l'an passé, le Nasdaq a enregistré un gain tout aussi symétriquement spectaculaire, de 44,6% compensant néanmoins à peine la baisse de l'année précédente.



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 31 Décembre 2023

En Europe, après le très fort resserrement des conditions financières du premier semestre, le discours progressivement plus apaisant de la BCE, a permis aux marchés actions de progresser rapidement au dernier trimestre. Malgré les craintes de ralentissement économique faute de visibilité sur une possible relance en Chine, les valeurs du luxe ont résisté, mais ce sont surtout les entreprises de croissance bénéficiant de la baisse des taux d'intérêt qui ont porté la cote.

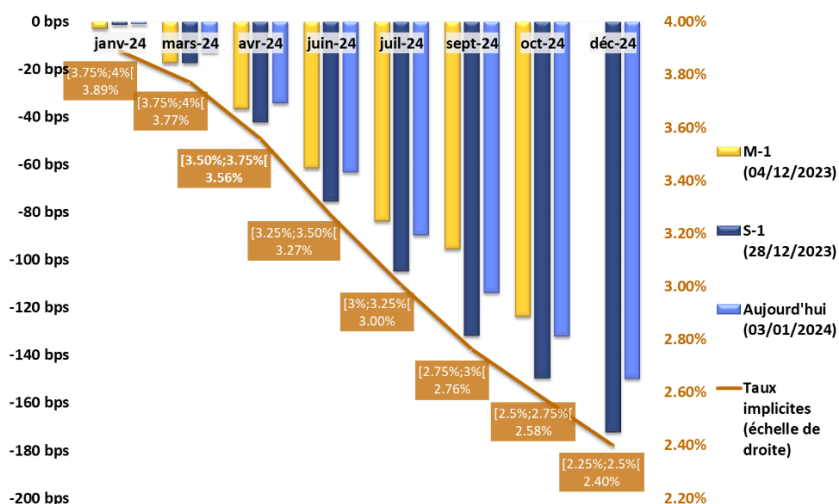
Aux Etats-Unis, les indices ont profité de l'engouement autour des sujets de l'intelligence artificielle qui a permis aux géants de la technologie de poursuivre leur ascension. Après ce rebond, les niveaux de valorisations sont légèrement au-dessus de leur moyenne historique en Europe. Les marchés européens restent très décotés par rapport à leurs homologues d'Outre-Atlantique dont la valorisation est à des niveaux records, en particulier pour le Nasdaq.

Le marché japonais a consolidé ses gains avec une légère hausse au second semestre après avoir progressé très significativement en première partie d'année. L'indice Nikkei marque pour cette année une progression de plus de 30%, au plus haut depuis 1990, même si le record à près de 39000 points de décembre 1989 est encore à distance. Après avoir profité de la baisse du Yen au premier semestre, Les entreprises japonaises ont été portées par la reprise de l'activité en Asie, ainsi que de la recherche de stabilité géopolitique de la part des investisseurs internationaux, dans une zone toujours en proie à de fortes tensions et avant l'élection présidentielle à Taiwan le 13 janvier 2024.

Le principal enseignement de cette période a été la surprenante résistance des bénéfices des entreprises, alors que l'environnement de crédit est plus tendu, que les pressions salariales et l'inflation ont fait monter les coûts de production et que les craintes d'un ralentissement économique prononcé pèsent sur le moral des décideurs. De la poursuite de ce phénomène dépendra le futur comportement des marchés en 2024. A ce stade, le consensus demeure encourageant pour 2024.

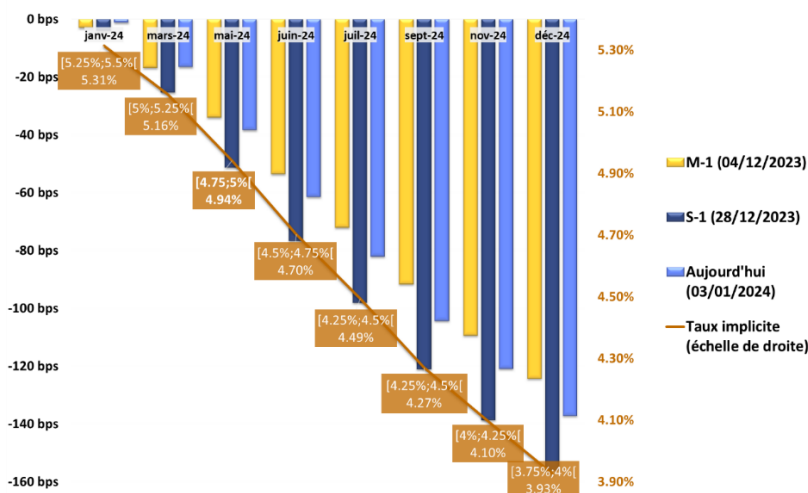
L'autre incertitude majeure pour le début de l'année qui s'ouvre, reste l'attitude des Banques Centrales au regard des attentes des marchés après ce qui a été considéré comme un « pivot » majeur de la Fed le 13 décembre dernier. Leurs attentes sont indubitablement très élevées avec au moins l'équivalent de 6 baisses de taux de 25 bps anticipées cette année et un début du processus dès la fin du premier trimestre. Il faudra suivre avec attention à la fois les indicateurs d'inflation et la suite de la normalisation du marché de l'emploi aux Etats-Unis pour ajuster les anticipations. Un allègement rapide des conditions financières serait un puissant soutien aux marchés actions.

BCE : BAISES ET HAUSSES DE TAUX ATTENDUES



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 3 Janvier 2024

FED : BAISES ET HAUSSES DE TAUX ATTENDUES



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 3 Janvier 2024

Les rotations sectorielles demeurent une constante du marché, les investisseurs privilégiant alternativement les valeurs les moins sensibles à la hausse des coûts de financement puis, au fur et à mesure de l'année, celles à l'inverse qui profiteraient d'une détente des taux, celles capables de résister au ralentissement anticipé de l'économie mondiale tout en profitant de la résistance des marchés de l'emploi et de la consommation, ou, plus généralement celles ayant démontré leur solidité financière et leurs capacités à préserver leurs marges.

Seule exception : les valeurs technologiques liées à l'intelligence artificielle ont été recherchées tout au long de l'année, ces nouveaux outils étant porteurs de la promesse d'une accélération de gains de productivité, pilier majeur d'une possible croissance non-inflationniste. D'une façon plus générale, à l'intérieur de ces rotations, les business modèles de qualité ont toujours été privilégiés, alors que la résilience et l'agilité restent cette année des valeurs cardinales de l'investissement.

Les marchés émergents, qui avaient souffert en 2022 de la volatilité de l'environnement économique, ont profité de l'effritement du dollar en fin d'année, de la résistance de la croissance mondiale à l'exception de la Chine, et du ralentissement du rythme général des hausses de taux sur la planète, pour rebondir.

Le MSCI Emerging Market termine ainsi à fin décembre en hausse de près de 10%. Sans même prendre en compte les différentes évolutions des devises locales, les performances sont néanmoins très hétérogènes, entre les difficultés de la Chine à relancer son économie – qui expliquent un CSI 300 en baisse de plus de 9% sur l'année – et le dynamisme de l'Inde – en hausse de 20% qui profite du dynamisme de la consommation locales et des relocalisations régionales.

ÉVOLUTION DU MSCI EM DNR DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2022 (EN DOLLAR)



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 31 Décembre 2023

Le cas chinois est significatif de la volatilité du sentiment des investisseurs l'année passée. Le secteur manufacturier souffre car la dynamique mondiale n'est pas au niveau attendu et la relance des investissements et de l'immobilier ne produit pas les effets escomptés. Mais le premier semestre n'a pas été uniformément négatif car en parallèle, la consommation des services – en particulier liés au tourisme - et des produits de luxe est restée au rendez-vous ce qui a permis aux indices de résister en première partie d'année. En revanche, l'absence persistante de dynamique interne et le manque de lisibilité sur les intentions réelles des autorités de Pékin, ont affecté les marchés du continent comme ceux de Hong Kong au second semestre et ont fait une nouvelle fois baisser les indices.

CHINE : Évolution du CSI 300 DNR depuis le 1er Janvier 2018 (en CNY)

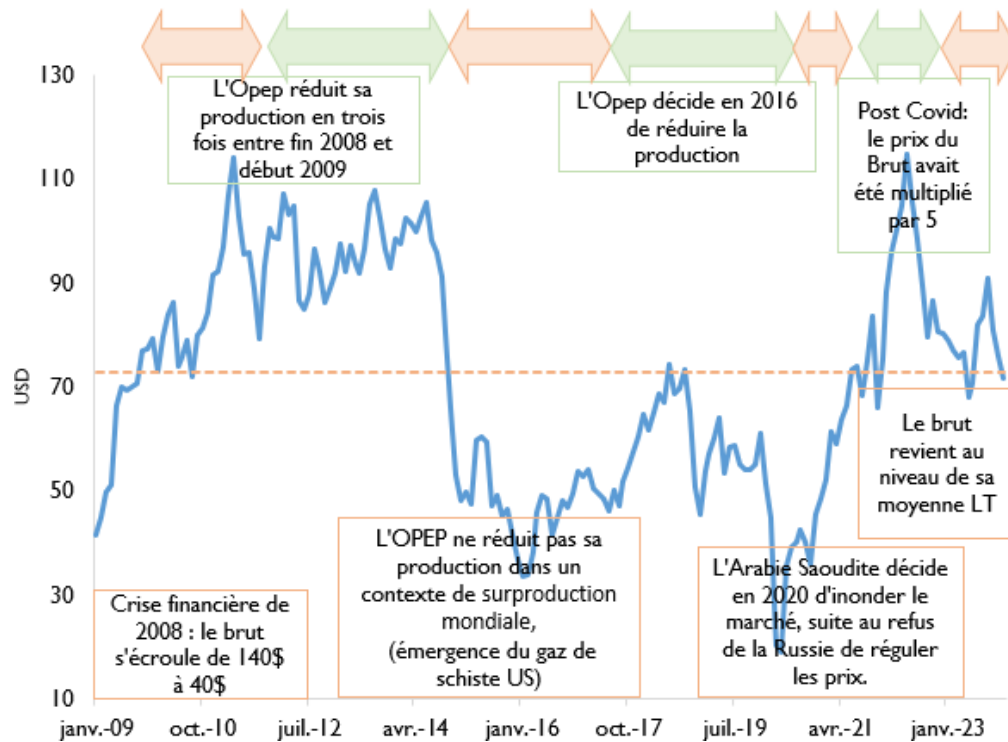


Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 29 Décembre 2023

Matières premières

Après les fortes fluctuations de 2022, et malgré les tensions dans le Golfe au dernier trimestre les prix de l'énergie ont été orientés à la baisse cette année en raison des doutes sur la poursuite de la dynamique économique mondiale et de la progression supérieure aux attentes de la production pétrolière américaine, en particulier dans le bassin du Permian. Le brut léger américain, après avoir terminé 2022 à 80\$, a ainsi terminé la période à 72 dollars le baril, malgré les efforts de l'OPEP et de la Russie pour faire soutenir les cours.

ÉVOLUTION DU COURS DU BARIL DE PETROLE



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 29 Décembre 2023

L'électricité européenne, après la forte volatilité de 2022, est revenue en dessous de 50\$ le Mwh, soit à des niveaux proches, voire inférieurs aux cours pré-pandémie.

A court et moyen terme, les tensions géopolitiques, les prévisions de températures pour les derniers mois de l'hiver dans l'hémisphère nord et l'évolution de la croissance mondiale, continueront de dicter les évolutions du prix de l'énergie. La situation semble stabilisée pour le début de l'année en Europe, grâce à un approvisionnement sécurisé en GNL cet hiver et à des stocks de gaz très élevés – supérieurs à 80% – à la fin décembre 2023.

A plus long terme les prix seront toujours dépendants de la capacité des États et des entreprises énergétiques à développer rapidement à la fois les énergies renouvelables, le parc nucléaire et l'efficacité des réseaux, tout en poursuivant les efforts de sobriété et en veillant à maintenir autant que nécessaire les infrastructures de production existantes sur le chemin de la décarbonation des activités.

Les prix des métaux industriels sont restés marqués par les craintes de ralentissement économique mondial bien que le maître mot du second semestre ait été la stabilité pour le premier d'entre eux, le cuivre, qui, après avoir nettement progressé en tout début d'année, passant au-dessus de 400\$ la tonne grâce aux espoirs d'un fort redémarrage en Chine, s'est légèrement effrité pour terminer l'année à 390\$. L'aluminium a profité des craintes sur le niveau de stocks en Chine pour s'apprécier en fin de période et revenir sur ses niveaux de début d'année. Affecté par les craintes de ralentissement mondial, le prix du fret maritime avait lui aussi nettement corrigé jusque début décembre pour se stabiliser en dessous de ses niveaux pré-pandémie, avant que les craintes sur la sécurité en Mer Rouge ne viennent renchérir les tarifs en toute fin d'année.

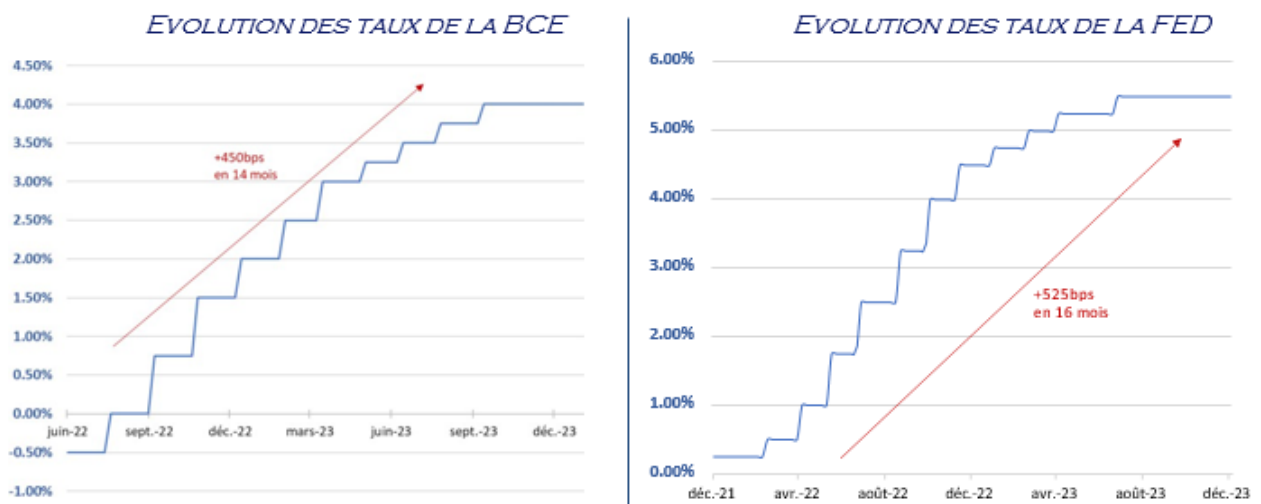
L'or a profité des espoirs d'une prochaine pause dans les hausses de taux mondiales, ainsi que des tensions géopolitiques, pour battre son plus haut historique à 2135\$ l'once début décembre 2023 et de terminer tout proche de cette marque, à 2063\$ l'once.

Après le grand hiver cryptos de 2022, le bitcoin, ainsi que l'ensemble des cryptos actifs, a repris des couleurs cette année, bénéficiant du retour en grâce du secteur de la technologie auprès des investisseurs, d'une accalmie sur le plan réglementaire, et de la perspective d'une baisse des taux réels. La hausse a été spectaculaire sur la deuxième partie de l'année puisqu'après avoir terminé 2022 sous les 17 000\$, et clôturé le premier semestre légèrement au-dessus de 30 000\$, le bitcoin finit 2023 à 42 000\$!

Banques centrales, taux d'intérêt, parités de change

Après la forte poussée des prix jusqu'au troisième trimestre 2022 les banques centrales ont poursuivi jusqu'en septembre leurs marches forcées vers le resserrement monétaire en mettant en œuvre, des deux côtés de l'Atlantique, la remontée des taux la plus rapide depuis celle du début des années 80, avant de baisser un peu de ton en fin d'année, laissant espérer une approche plus accommodante en 2024.

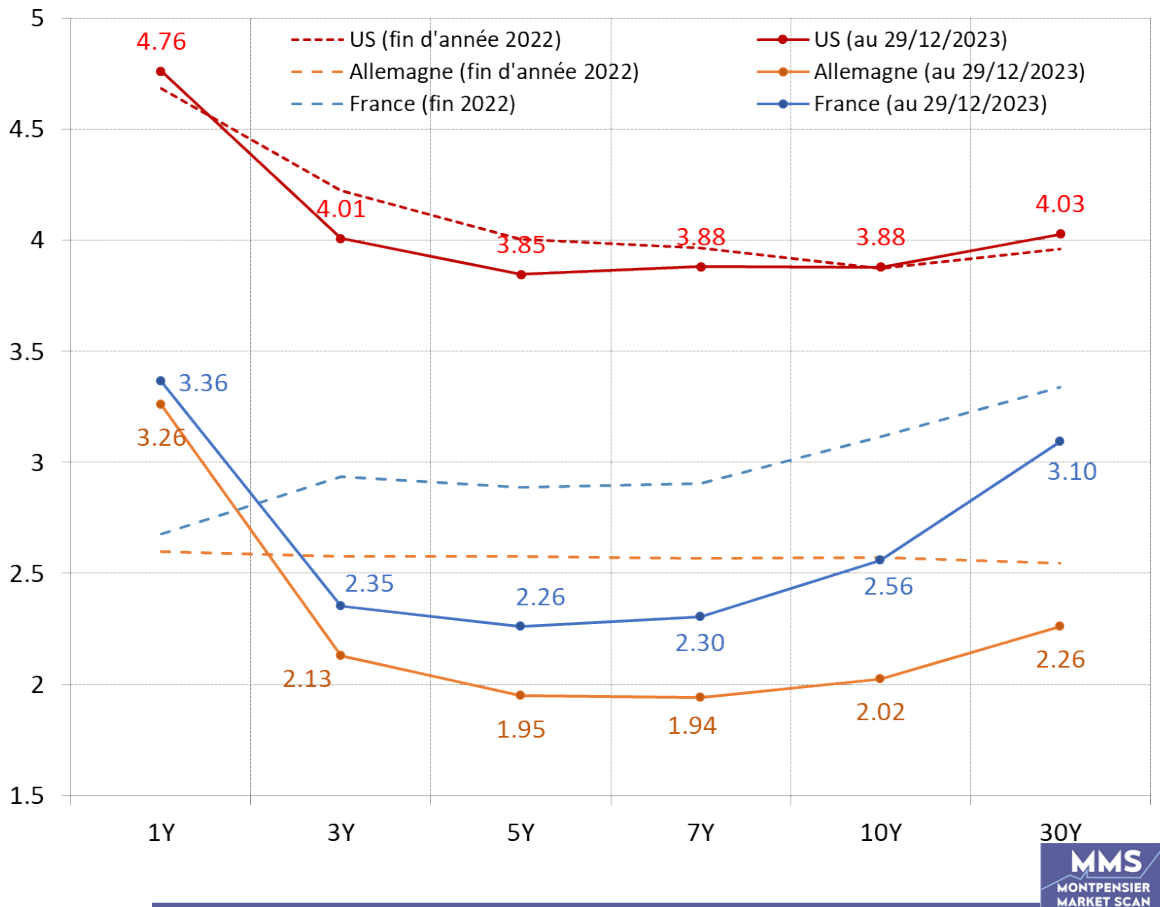
Après avoir déjà très fortement monté en 2022, les taux de référence ont ainsi continué leur hausse à un rythme à peine ralenti, passant en à peine plus de dix-huit mois an de 0,25% à 5,50% aux États-Unis et de - 0,5% à 4,00% en Europe. Les taux à plus long terme n'ont pas suivi ce mouvement. Anticipant un pivot rapide des banquiers centraux en 2024, le taux à 10 ans américain termine fin décembre, à 3,88%, inférieur de plus de 140 bps au taux à trois mois. L'inversion des courbes de taux des deux côtés de l'Atlantique signale que, pour les investisseurs, la probabilité d'une récession dans les six prochains mois augmente.



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 05 Janvier 2024

Illustrant cette incertitude, en Europe, le 10 ans français a ainsi fini l'année à 2,56%, très nettement au-dessous de sa marque de 3,11% de fin décembre 2022 et bien en dessous du taux de dépôt de la BCE. Et la référence européenne, le Bund à 10 ans suivait ce schéma, à 2.02% au 31 décembre.

LES TAUX ALLEMANDS ET AMERICAINS SE SONT STABILISES EN 2023



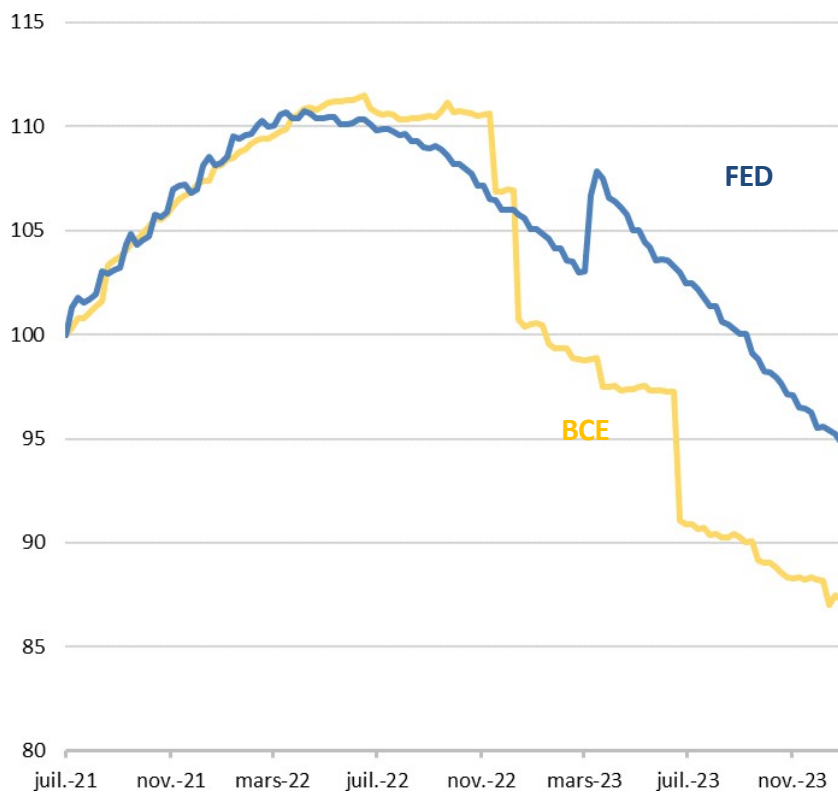
Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 29 Décembre 2023

La visibilité sur l'évolution du paysage monétaire est particulièrement faible en ce début d'année. Lors des dernières réunions de politique monétaire des grandes banques centrales, la Fed a clairement ouvert la voie à de futures baisses de taux mais sans engagement précis tandis que la BCE maintenait une position très prudente. Les marchés ont fortement anticipé les baisses de taux, d'autant que les doutes persistent sur la poursuite d'une solide dynamique économique mondiale.

Au regard de la baisse désormais très marquée des indices d'inflation – quoique toujours largement au-dessus de la marque « totem » des 2% - l'articulation de la prudence atavique des banquiers centraux avec les anticipations des marchés et la menace d'une récession, pourrait faire naître des tensions au sein des instances de décision des grandes institutions monétaires dès le début de 2024. Il faudra également surveiller la BoJ, la banque centrale japonaise ayant admis, à demi-mots, que la fin de sa politique de soutien monétaire tous azimuts, approchait de son terme. Un tel changement nécessitera de procéder avec beaucoup de précaution tant le caractère ultra-accommodant de la politique monétaire du Soleil Levant est ancré depuis longtemps dans l'esprit des investisseurs du monde entier.

En Europe comme aux États-Unis, la diminution du bilan des deux Banques Centrales s'est également poursuivie, et s'est même accélérée au second semestre. Le pilotage de la suite de ce processus sera un des éléments clés à suivre sur 2024 car les bilans restent très importants : ils représentent encore plus de 30% du PIB de la zone d'activité de la Banque Centrale aux États-Unis et plus de 52% en Europe.

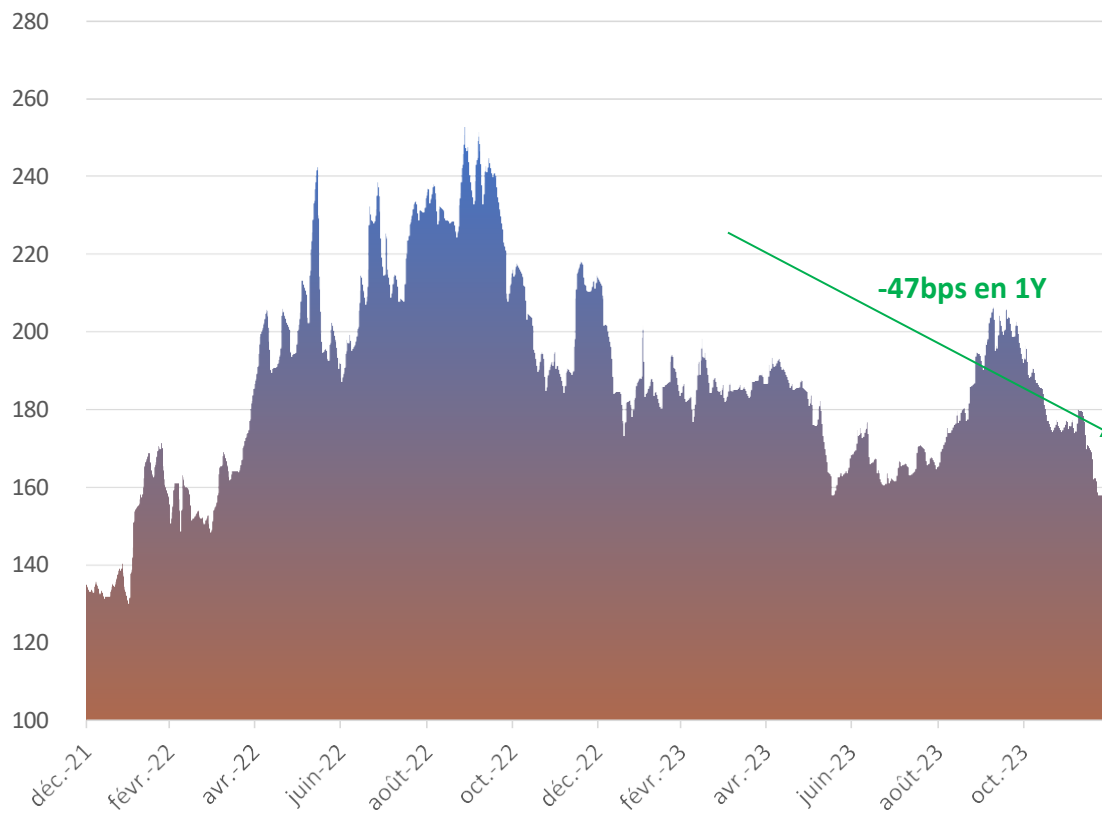
LES BILANS DES BANQUES CENTRALES SE DEGONFLENT



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 10 Janvier 2024

Sur le Vieux Continent, les regards restent, comme souvent dans ce contexte, rivés sur les écarts de taux entre les différentes dettes souveraines afin de mesurer le stress des investisseurs quant à l'avenir de la zone euro. L'Italie, au premier plan des préoccupations traditionnelles des investisseurs, n'inspire pas d'inquiétude majeure à ce stade avec un écart de taux entre les BTP et le Bund stabilisé autour de 170bps depuis six mois. Reste désormais à éviter une mauvaise surprise sur la France, qui a échappé en 2023 à une dégradation supplémentaire de sa dette mais reste sous pression des agences de notation.

LE SPREAD BTP/BUND 10 ANS SE RESSERRE



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 29 Décembre 2023

Sur le front des changes, malgré les fluctuations liées aux perspectives de croissance différentes en Europe et aux Etats-Unis ainsi qu'à des perspectives de desserrement monétaire plus fortes de l'autre côté de l'Atlantique en fin d'année, c'est finalement une grande stabilité qui a prévalu, avec un taux de change à 1,10 dollar pour un euro le 31 décembre, très proche du taux de 1,07 atteint en fin d'année 2022 et encore davantage de la marque de 1,09 dollar pour un euro du 30 juin dernier.

Après les espoirs de relance et de réouverture du pays fin 2022 qui avaient permis à la monnaie chinoise de se stabiliser juste en dessous du seuil de 7 Yuans pour un Dollar, les doutes croissants sur la marche économique de l'Empire du Milieu ont conduit à une dégradation progressive du taux de change. Après un plus bas de l'année autour de 7,34 Yuan pour un dollar, qui semble un nouveau seuil symbolique significatif pour les autorités du pays, le soutien de ses partenaires de commerce extérieur ainsi que la stabilisation des perspectives économiques, quoiqu'à des niveaux peu encourageants, a permis à la devise de renouer en fin d'année, avec les 7,10 yuans pour un dollar.

GRAPHE HISTORIQUE DU YUAN/DOLLAR



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 29 Décembre 2023

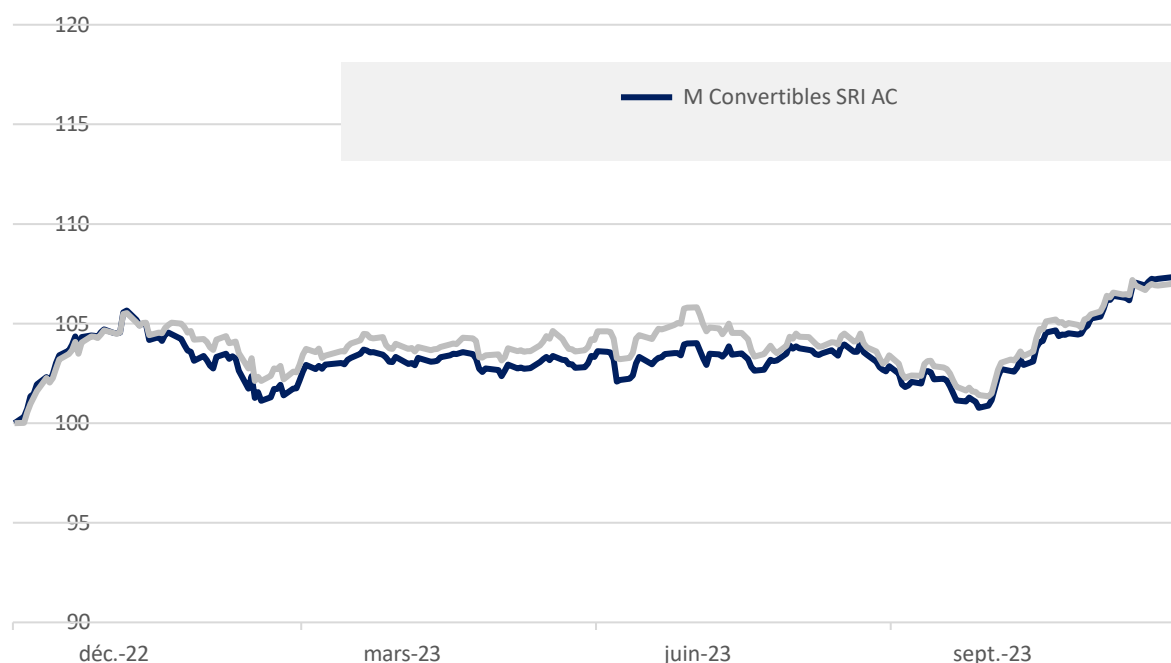
• **Données et Performances de M Convertibles SRI au 29 décembre 2023**

Taille du FCP : 381.60 millions d'euros

	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative part AC (€)	143.20	153.66
<i>Performance annuelle</i>		7.30%
Valeur liquidative part AD* (€)	1 960.94	2 083.92
<i>Performance annuelle</i>		7.31%
Valeur liquidative part IC (€)	523.65	564.16
<i>Performance annuelle</i>		7.74%
Valeur liquidative part ID** (€)	456.68	487.26
<i>Performance annuelle</i>		7.74%
Indice Chainé ExaneECIEuro puis Refinitiv Europe Hedged pour M Convertibles	255.62	273.71
<i>Performance annuelle</i>		7.08%

* Le 19/04/2023, la part AD a distribué un dividende unitaire de 19.61 €.

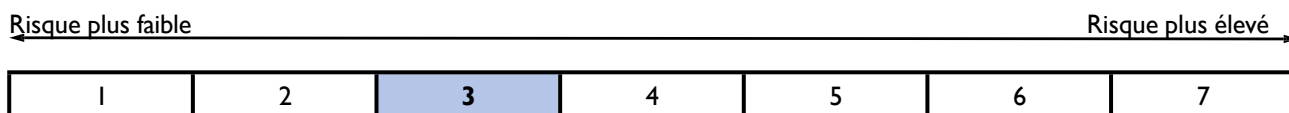
** Le 19/04/2023, la part ID a distribué un dividende unitaire de 4.57 €.



Source : Bloomberg / Montpensier Finance

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Indicateur synthétique de risque :



L'indicateur de risque repose sur l'hypothèse que l'OPC est détenu pendant la durée de détention recommandée. Le risque réel peut varier significativement en cas de rachat anticipé et l'investisseur peut encourir un rendement inférieur en retour, voire une perte plus importante.

- Risque global au 29/12/2023**

Le risque global du FCP calculé selon la méthode du calcul de l'engagement est de 28.24%

- Exposition indicative et évolution de l'actif net**

Au 29/12/2023, le fonds est exposé à hauteur de 95.93% en obligations convertibles

	30/12/2022	29/12/2023	Variation
Actif Net Total	525 860 542.66	381 604 057.88	-27.43%
Nombre de parts AC	689 588.9150	152 484.1560	
ANC	98 751 121	23 431 756	
Nombre de parts AD	34.0000	34.0000	
ANC	66 672	70 853	
Nombre de parts IC	785 784.5910	605 312.7160	
ANC	411 478 995	341 495 375	
Nombre de parts ID	34 080.0000	34 080.0000	
ANC	15 563 755	16 606 074	

- Caractéristiques quantitatives indicatives**

	30/12/2022	29/12/2023
Taux actuariel	2.97%	2.66%
Maturité	3.57	3.58
Sensibilité Actions *	0.28	0.27
Sensibilité Taux	3.21	3.10

*indicateur de sensibilité qui mesure la variation du prix d'une obligation convertible par rapport à la variation de 1% du cours de l'actions sous-jacentes - hypothèses Bloomberg.

- **Principaux mouvements de la période**

Les principaux achats (hors OPC monétaires) réalisés en solde net (achats - ventes) du 30/12/2022 au 29/12/2023 sont les suivants (par ordre décroissant de montants, en Euros)

Nom	Montant en EUR	en % de l'actif*
Eni - 2.95% - 09/2030	9 086 664	2.19%
Spie - 2% - 01/2028	8 045 872	1.94%
Schneider Electric - 1.97% - 11/2030	6 600 000	1.59%
Saipem - 2.875% - 09/2029	5 955 316	1.43%
Lagfin (Campari) - 3.5% - 06/2028	5 954 735	1.43%
Cellnex Telecom - 2.125% - 08/2030	5 700 000	1.37%
SNAM SPA (Italgas) - 3.25% - 09/2028	4 000 000	0.96%
Merrill Lynch (TotalEnergies) - 0% - 01/2026	3 129 000	0.75%
Citigroup (L'Oréal) - 0% - 03/2028	3 045 000	0.73%
FEMSA (Heineken) - 2.625% - 02/2026	2 500 000	0.60%

* Actif Net moyen sur la période du 30/12/2022 au 29/12/2023

Les principales ventes (hors OPC monétaires) réalisées en solde net (achats - ventes) du 30/12/2022 au 29/12/2023 sont les suivantes (par ordre décroissant de montants, en Euros)

Nom	Montant en EUR	en % de l'actif*
MTU Aero Engines - 0.05% - 03/2027	15 309 868	3.68%
Safran - 0.875% - 05/2027	15 242 750	3.67%
Prysmian - 0% - 02/2026	15 136 300	3.64%
Adidas AG - 0.05% - 09/2023	10 795 936	2.60%
Edenred - 0% - 09/2024	10 276 600	2.47%
Lufthansa - 2% - 11/2025	9 816 288	2.36%
Amadeus - 1.5% - 04/2025	9 686 781	2.33%
Archer (Kering) - 0% - 03/2023	9 371 296	2.25%
Edenred - 0% - 06/2028	9 126 500	2.20%
Artemis (Puma) - 0% - 06/2025	8 490 150	2.04%

* Actif Net moyen sur la période du 30/12/2022 au 29/12/2023

- **Principales positions**

au 30/12/2022 :

Nom	en % de l'actif
Safran - 0.875% - 05/2027	4.18%
Prysmian - 0% - 02/2026	3.54%
Zalando - 0.625% - 08/2027	3.35%
Artemis (Puma) - 0% - 06/2025	3.23%
Edenred - 0% - 06/2028	3.10%
Total des 5 premières lignes	17.40%
Nombre de lignes en portefeuille	64

au 29/12/2023 :

Nom	en % de l'actif
Cellnex Telecom - 0.75% - 11/2031	3.50%
Just Eat (Takeaway.com) - 0.625% - 02/2028	3.17%
Tui AG - 5% - 04/2028	3.10%
Zalando - 0.625% - 08/2027	2.92%
JP Morgan Chase (Sanofi) - 0% - 01/2025	2.90%
Total des 5 premières lignes	15.60%
Nombre de lignes en portefeuille	64

- **Evolution de la répartition géographique entre le 30/12/2022 et le 29/12/2023**

L'évolution de la répartition géographique indicative des sous-jacents du 30/12/2022 au 29/12/2023 est la suivante

	30/12/2022	29/12/2023
Total	100.00%	100.00%
France	28.55%	29.78%
Allemagne	35.19%	27.80%
Pays-Bas	9.69%	12.64%
Espagne	9.79%	12.36%
Italie	8.80%	12.35%
Belgique	4.02%	2.85%
Royaume-Uni	0.59%	1.35%
Irlande	1.08%	0.86%
Danemark	1.00%	0.00%
Autriche	1.30%	0.00%
Autres	0.00%	0.00%

Source : Montpensier Finance / Bloomberg

• **Evolution de la répartition géographique entre le 30/12/2022 et le 29/12/2023**

L'évolution de la répartition sectorielle indicative des sous-jacents du 30/12/2022 au 29/12/2023 est la suivante :

	30/12/2022	29/12/2023
Total	100.00%	100.00%
Industrial Goods and Services	24.63%	18.53%
Telecommunications	7.57%	9.98%
Technology	9.34%	9.88%
Utilities	6.38%	9.31%
Consumer Products and Services	13.44%	8.27%
Travel and Leisure	6.96%	6.27%
Energy	0.00%	5.72%
Food, Beverage and Tobacco	5.04%	5.36%
Health Care	5.62%	4.92%
Chemicals	4.82%	4.43%
Real Estate	4.28%	3.96%
Retail	4.91%	3.81%
Construction and Materials	0.00%	2.35%
Automobiles and Parts	3.00%	2.22%
Personal Care, Drug and Grocery Stores	0.78%	1.85%
Financial Services	2.55%	1.80%
Banks	0.68%	1.35%
Basic Resources	0.00%	0.00%
Media	0.00%	0.00%
Insurance	0.00%	0.00%

Source Montpensier Finance / Bloomberg

• **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

- **Analyse de la performance du portefeuille du 30/12/2022 au 29/12/2023**

L'indice Indice Chainé ExaneECIEuro puis Refinitiv Europe Hedged pour M Convertibles a réalisé une performance de 7.08% sur la période, à comparer avec la performance de l'OPC de 7.30% (part « AC »).

- **Analyse de la contribution indicative des titres**

Les plus fortes contributions des titres à la hausse et à la baisse du fonds sur la période écoulée sont les suivantes :

A la hausse	Contribution
Safran - 0.875% - 05/2027	0.81%
Tui AG - 5% - 04/2028	0.76%
Cellnex Telecom - 0.75% - 11/2031	0.43%
Elis - 2.25% - 09/2029	0.43%
International Consolidated Airlines - 1.125% - 05/2028	0.38%

A la baisse	Contribution
Nexity - 0.875% - 04/2028	-0.05%
JP Morgan Chase (Sanofi) - 0% - 01/2025	-0.06%
DiaSorin - 0% - 05/2028	-0.10%
Delivery Hero - 3.25% - 02/2030	-0.12%
MTU Aero Engines - 0.05% - 03/2027	-0.13%

Source Montpensier Finance / Factset

Politique de sélection des intermédiaires

<https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>

Politique d'engagement actionnarial qui se décline en :

Politique de Vote

https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique_vote.pdf

Politique d'engagement

https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique_engagement.pdf

Politique ESG

<https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique-esg.pdf>

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 13 256 206,29

- o Change à terme : 13 256 206,29
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	SOCIETE GENERALE PAR

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	965,12
. Autres revenus	
Total des revenus	965,12
. Frais opérationnels directs	145,56
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	145,56

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES

Conformément à la réglementation en vigueur résultant de la transposition de la directive 2004/39/CE, du 21 avril 2004 concernant les Marchés d'Instruments Financiers (MIF), Montpensier Finance a mis en place, dans le cadre de son devoir d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de sélection des intermédiaires de marchés.

Montpensier Finance a confié la transmission d'ordres de son activité de gestion à Amundi Intermédiation, dont elle estime qu'elle prend toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible.

Amundi Intermédiation est agréée par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement, en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à l'article L. 211-1 du Code Monétaire et Financier.

La sélection des brokers d'exécution est réalisée d'un commun accord entre Amundi Intermédiation et Montpensier Finance, et résulte de l'application de la politique de sélection d'Amundi Intermédiation.

Par ailleurs, Montpensier Finance a mis en place une procédure de sélection des contreparties et des intermédiaires sur la base de ses besoins en termes « d'aide à la décision d'investissement ».

La politique de sélection des intermédiaires de marchés est mise à disposition sur le site internet de la société de gestion : <https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL - POLITIQUE DE VOTE

Montpensier Finance considère l'exercice du droit de vote comme faisant intégralement partie de sa gestion et comme devant être exercé dans le meilleur intérêt des porteurs.

Les droits de vote attachés aux titres détenus par l'OPC sont exercés par la société de gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée, conformément à l'article 319-21 du Règlement Général de l'AMF, sur le site internet de la société de gestion : <https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL - POLITIQUE D'ENGAGEMENT

Montpensier Finance complète sa politique de vote par une Politique d'Engagement.

Les équipes de gestion sont invitées à soulever toute question ou sujet d'attention auprès des entreprises lors de leurs échanges, en particulier lorsque les questions ESG apparaissent insuffisamment prises en compte ou communiquées.

Les gérants, assistés par l'analyste ISR, mèneront un dialogue positif et constructif de moyen - long terme avec les sociétés en portefeuille Cet engagement a comme objectif :

- ✓ D'encourager les sociétés à mettre en œuvre une démarche ESG ;
- ✓ D'encourager les sociétés à communiquer sur leurs pratiques ESG.

La politique d'engagement de la société de gestion peut être consultée, sur le site internet de la société de gestion : <https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>.

COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

En application de l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier les informations concernant la prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) figurent ci-après.

Les informations concernant les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) se trouvent sur le site de la société de gestion : <https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>, ainsi que dans les rapports annuels.

Montpensier Finance est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations-Unies.

A ce titre, plusieurs mesures sont mises en place par Montpensier Finance, afin d'adapter ses processus de gestion, et de mettre en oeuvre des process et une organisation ayant comme objectif de respecter les Principes pour l'Investissement Responsable, prenant en compte les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

La démarche ESG de Montpensier Finance est présentée sur la page Investissement Responsable du site Internet de Montpensier Finance : <https://www.montpensier.com/fr-FR/engagement-responsable>.

SFDR \ TAXONOMIE

Article 8

La démarche extra-financière mise en oeuvre dans le process de gestion de l'OPCVM est présentée dans le Code de Transparence de l'OPCVM disponible sur la page dédiée à l'OPCVM sur le site internet de Montpensier Finance.

L'approche de prise en compte de critères extra-financiers s'appuie sur la méthodologie propriétaire d'analyse ISR développée par Montpensier Finance, et s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.

La prise en compte des Principales Incidences Négatives dans les process de gestion est décrite dans la Politique ESG mise en oeuvre par Montpensier Finance, disponible sur le site internet de Montpensier Finance :

<https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique-esg.pdf>

Les indicateurs de performance extra-financière de l'OPCVM sont présentés plus loin, dans la rubrique Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8 / Caractéristiques environnementales et/ou sociales, du rapport de gestion.

Des indicateurs complémentaires sont présentés dans le rapport d'impact de l'OPCVM, disponible sur la page dédiée à l'OPCVM sur le site internet de Montpensier Finance.

Note de renvoi à l'annexe OPC - Article 8 :

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

POLITIQUE DE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Montpensier Finance a établi et maintient opérationnelle une procédure en vue du traitement raisonnable et rapide des réclamations éventuelles adressées par ses clients. La politique de traitement des réclamations est disponible sur le site de la société de gestion : <https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>.

Pour toute réclamation, le client peut adresser un courrier à Montpensier Finance à l'adresse suivante :

Montpensier Finance
Responsable Conformité et Contrôle Interne
58 avenue Marceau
75008 Paris

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

METHODE D'AJUSTEMENT DE LA VALEUR LIQUIDATIVE LIEE AU SWING PRICING AVEC SEUIL DE DECLENCHEMENT

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif de l'OPC en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif de l'OPC. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans l'OPC en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts de l'OPC dépasse un seuil préalablement déterminé, sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si l'OPC émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts de l'OPC.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de Gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la Société de Gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables à l'OPC.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la Société de Gestion effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL de l'OPC peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative de l'OPC et la seule communiquée aux porteurs de l'OPC.

POLITIQUE DE REMUNERATION

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération de Montpensier Finance vise à promouvoir une gestion saine et efficace du risque, qui soit compatible avec les profils de risque des OPC gérés. Ce dispositif est mis en place pour garantir au mieux l'alignement des intérêts de la société, de ses collaborateurs et des souscripteurs des véhicules.

La politique de rémunération est également déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients de Montpensier Finance ; elle prend en compte des critères de durabilité.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet <https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>, et peut être communiquée gratuitement sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Indication de la politique de rémunération (fixe et variable) :

- ➔ Nombre de bénéficiaires : 41 personnes, dont 21 'preneurs de risques', dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur le profil de risque de Montpensier Finance ou les profils de risque des FIA ou OPCVM gérés.
- ➔ Montants des rémunérations fixes et variables différées et non différées (fixe 2023 et variable au titre de 2022) : 7 422 K€, dont 4 313 K€ de rémunérations fixes, versés à l'ensemble du personnel du gestionnaire.
- ➔ Montant agrégé des rémunérations fixes et variables des 'preneurs de risques' : 5 776 K€.

NB : Les données relatives à la rémunération n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes de l'OPC.

AUTRES INFORMATIONS

Les derniers documents annuels ainsi que la composition de l'actif sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de :

MONTPENSIER FINANCE

58, avenue Marceau

75008 PARIS

Téléphone : 01 45 05 55 55

e-mail : contact@montpensier.com

Le prospectus et les DICi sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.montpensier.com

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

M CONVERTIBLES SRI

Société d'Investissement à Capital Variable

58, avenue Marceau
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif M CONVERTIBLES SRI constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 08 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Sylvain GIRAUD



Jean-Marc LECAT

M CONVERTIBLES SRI

Société d'investissement à capital variable

58, avenue Marceau
75008 PARIS

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 29 décembre 2023

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.


CONVENTION DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 08 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Sylvain GIRAUD



Jean-Marc LECAT

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/12/2023 en EUR

ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	372 984 882,40	505 956 348,64
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	366 060 198,89	502 312 732,27
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	366 060 198,89	502 312 732,27
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	6 924 683,51	3 643 616,37
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	6 924 683,51	3 643 616,37
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	13 287 572,26	11 214 404,03
Opérations de change à terme de devises	13 256 206,29	11 046 656,12
Autres	31 365,97	167 747,91
COMPTES FINANCIERS	8 811 582,13	20 391 539,83
Liquidités	8 811 582,13	20 391 539,83
TOTAL DE L'ACTIF	395 084 036,79	537 562 292,50

PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	387 099 252,01	531 976 152,90
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	262 832,85	592 110,77
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-10 062 197,86	-5 699 841,59
Résultat de l'exercice (a,b)	4 304 170,88	-1 007 879,42
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	381 604 057,88	525 860 542,66
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	13 479 978,91	11 701 749,84
Opérations de change à terme de devises	13 096 535,49	10 955 565,28
Autres	383 443,42	746 184,56
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	395 084 036,79	537 562 292,50

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	211 832,01	14 957,91
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	7 997 508,13	3 888 099,79
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	965,12	31,47
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	8 210 305,26	3 903 089,17
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	145,56	
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières		159 473,68
Autres charges financières		
TOTAL (2)	145,56	159 473,68
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	8 210 159,70	3 743 615,49
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	3 470 839,13	4 841 623,34
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	4 739 320,57	-1 098 007,85
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-435 149,69	90 128,43
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	4 304 170,88	-1 007 879,42

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013084365 - Action M CONVERTIBLES SRI ID : Taux de frais maximum de 0,80% TTC

FR0013084340 - Action M CONVERTIBLES SRI AD : Taux de frais maximum de 1,20% TTC

FR0013084357 - Action M CONVERTIBLES SRI IC : Taux de frais maximum de 0,80% TTC

FR0013083680 - Action M CONVERTIBLES SRI AC : Taux de frais maximum de 1,20% TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action M CONVERTIBLES SRI AC	Capitalisation	Capitalisation
Action M CONVERTIBLES SRI AD	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action M CONVERTIBLES SRI IC	Capitalisation	Capitalisation
Action M CONVERTIBLES SRI ID	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	525 860 542,66	671 437 198,62
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	22 065 034,97	80 394 247,49
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-199 258 810,38	-144 646 463,13
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	7 407 063,37	18 716 367,15
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-18 399 112,45	-24 853 692,68
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	727 936,28	
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-766 600,35	-3 531,21
Frais de transactions	-791 073,70	-1 108 355,82
Différences de change	-204 793,34	-8 680,87
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	40 380 962,59	-72 788 164,96
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-4 930 631,56	-45 311 594,15
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	45 311 594,15	-27 476 570,81
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-156 412,34	-180 374,08
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 739 320,57	-1 098 007,85
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	381 604 057,88	525 860 542,66

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	366 060 198,89	95,93
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	366 060 198,89	95,93
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	362 731 488,89	95,05			3 328 710,00	0,87		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							8 811 582,13	2,31
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			3 072 570,00	0,81	1 31 385 508,08	34,43	1 64 068 816,91	42,99	67 533 303,90	17,70
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	8 811 582,13	2,31								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 USD		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	4 824 697,54	1,26	8 736 796,38	2,29				
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	48 002,50	0,01	16 859,00					
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	4 594 619,47	1,20	8 501 916,02	2,23				
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	13 256 206,29
	Souscriptions à recevoir	26 115,97
	Coupons et dividendes en espèces	5 250,00
TOTAL DES CRÉANCES		13 287 572,26
DETTES		
	Vente à terme de devise	13 096 535,49
	Rachats à payer	86 680,69
	Frais de gestion fixe	247 548,30
	Autres dettes	49 214,43
TOTAL DES DETTES		13 479 978,91
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-192 406,65

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action M CONVERTIBLES SRI AC		
Actions souscrites durant l'exercice	39 945,093	5 915 555,31
Actions rachetées durant l'exercice	-577 049,852	-85 186 416,62
Solde net des souscriptions/rachats	-537 104,759	-79 270 861,31
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	152 484,156	
Action M CONVERTIBLES SRI AD		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	34	
Action M CONVERTIBLES SRI IC		
Actions souscrites durant l'exercice	29 482,330	16 149 479,66
Actions rachetées durant l'exercice	-209 954,205	-114 072 393,76
Solde net des souscriptions/rachats	-180 471,875	-97 922 914,10
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	605 312,716	
Action M CONVERTIBLES SRI ID		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	34 080	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action M CONVERTIBLES SRI AC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action M CONVERTIBLES SRI AD Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action M CONVERTIBLES SRI IC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action M CONVERTIBLES SRI ID Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Action M CONVERTIBLES SRI AC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 484 162,11 1,20
Action M CONVERTIBLES SRI AD Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 819,48 1,20
Action M CONVERTIBLES SRI IC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 2 858 080,15 0,80
Action M CONVERTIBLES SRI ID Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 127 777,39 0,80

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	4 304 170,88	-1 007 879,42
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	4 304 170,88	-1 007 879,42

	29/12/2023	30/12/2022
Action M CONVERTIBLES SRI AC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	180 211,28	-518 047,02
Total	180 211,28	-518 047,02

	29/12/2023	30/12/2022
Action M CONVERTIBLES SRI AD		
Affectation		
Distribution	545,70	
Report à nouveau de l'exercice	0,02	
Capitalisation		-351,34
Total	545,72	-351,34
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	34	34
Distribution unitaire	16,05	
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/12/2023	30/12/2022
Action M CONVERTIBLES SRI IC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	3 931 756,26	-471 458,84
Total	3 931 756,26	-471 458,84

	29/12/2023	30/12/2022
Action M CONVERTIBLES SRI ID		
Affectation		
Distribution	191 529,60	
Report à nouveau de l'exercice	128,02	
Capitalisation		-18 022,22
Total	191 657,62	-18 022,22
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	34 080	34 080
Distribution unitaire	5,62	
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	262 832,85	592 110,77
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-10 062 197,86	-5 699 841,59
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-9 799 365,01	-5 107 730,82

	29/12/2023	30/12/2022
Action M CONVERTIBLES SRI AC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-619 089,56	-1 075 520,17
Total	-619 089,56	-1 075 520,17

	29/12/2023	30/12/2022
Action M CONVERTIBLES SRI AD		
Affectation		
Distribution		666,74
Plus et moins-values nettes non distribuées		1 133,65
Capitalisation	-749,44	
Total	-749,44	1 800,39
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	34	34
Distribution unitaire		19,61

	29/12/2023	30/12/2022
Action M CONVERTIBLES SRI IC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-9 000 912,29	-4 451 455,84
Total	-9 000 912,29	-4 451 455,84

	29/12/2023	30/12/2022
Action M CONVERTIBLES SRI ID		
Affectation		
Distribution		155 745,60
Plus et moins-values nettes non distribuées		261 699,20
Capitalisation	-178 613,72	
Total	-178 613,72	417 444,80
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	34 080	34 080
Distribution unitaire		4,57

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	537 406 060,34	670 565 527,93	671 437 198,62	525 860 542,66	381 604 057,88
Action M CONVERTIBLES SRI AC en EUR					
Actif net	77 161 922,60	97 608 721,71	130 545 665,53	98 751 121,02	23 431 755,87
Nombre de titres	487 601,329	578 832,810	795 254,932	689 588,915	152 484,156
Valeur liquidative unitaire	158,24	168,63	164,15	143,20	153,66
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,79	-2,54	7,04	-1,55	-4,06
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,17	-1,09	-1,20	-0,75	1,18
Action M CONVERTIBLES SRI AD en EUR					
Actif net	347 128,51	343 125,59	77 256,57	66 672,00	70 853,39
Nombre de titres	157	147	34	34	34
Valeur liquidative unitaire	2 211,00	2 334,18	2 272,25	1 960,94	2 083,92
Distribution unitaire sur +/- values nettes	18,79		22,72	19,61	
+/- values nettes unitaire non distribuées			74,78	33,34	
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-35,23			-22,04
Distribution unitaire sur résultat					16,05
Crédit d'impôt unitaire					
Capitalisation unitaire sur résultat	-16,52	-15,20	-16,66	-10,33	

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Action M CONVERTIBLES SRI IC en EUR					
Actif net	459 886 811,40	572 602 894,96	522 049 515,30	411 478 994,61	341 495 375,04
Nombre de titres	804 317,578	936 042,221	873 163,804	785 784,591	605 312,716
Valeur liquidative unitaire	571,77	611,72	597,88	523,65	564,16
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-6,46	-9,20	25,59	-5,66	-14,86
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,01	-1,71	-1,94	-0,59	6,49
Action M CONVERTIBLES SRI ID en EUR					
Actif net	10 197,83	10 785,67	18 764 761,22	15 563 755,03	16 606 073,58
Nombre de titres	20	20	35 602	34 080	34 080
Valeur liquidative unitaire	509,89	539,28	527,07	456,68	487,26
Distribution unitaire sur +/- values nettes	5,35		5,27	4,57	
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,99		17,29	7,67	
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-7,13			-5,24
Distribution unitaire sur résultat					5,62
Crédit d'impôt unitaire					
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,81	-1,52	-1,73	-0,52	

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DELIVERY HERO SE 1.0% 23-01-27	EUR	9 500 000	7 550 614,46	1,98
DELIVERY HERO SE 1.5% 15-01-28	EUR	5 000 000	3 763 379,35	0,99
DELIVERY HERO SE 2.125% 10-03-29	EUR	2 200 000	1 590 134,92	0,42
DELIVERY HERO SE 3.25% 21-02-30	EUR	2 000 000	1 742 785,11	0,45
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.0% 17-11-25 CV	EUR	3 900 000	4 207 036,93	1,11
DEUTSCHE POST AG 0.05% 30-06-25	EUR	10 000 000	9 798 336,89	2,56
LEG IMMOBILIEN AG 0.4% 30-06-28	EUR	9 000 000	7 767 581,09	2,04
LEG IMMOBILIEN SE 0.875% 01-09-25	EUR	2 000 000	1 952 008,96	0,51
NORDEX AG 4.25% 14-04-30 CV	EUR	1 500 000	1 505 063,61	0,39
RAG STIFTUNG 1.875% 16-11-29	EUR	6 200 000	6 441 412,67	1,69
RAG STIFTUNG ZCP 17-06-26 CV	EUR	6 000 000	5 631 510,00	1,47
TAG IMMOBILIEN AG 0.625% 27-08-26	EUR	5 000 000	4 407 829,48	1,16
TUI AG 5.0% 16-04-28 CV	EUR	12 000 000	11 840 308,20	3,10
ZALANDO SE 0.625% 06-08-27 CV	EUR	13 000 000	11 133 024,18	2,92
TOTAL ALLEMAGNE			79 331 025,85	20,79
BELGIQUE				
GROUPE BRUXELLES LAMBERT 2.125% 29-11-25	EUR	7 800 000	7 606 147,41	2,00
SAGERPAR ZCP 01-04-26 CV	EUR	7 000 000	6 439 370,00	1,68
UMICORE ZCP 23-06-25 CV	EUR	4 000 000	3 753 520,00	0,98
TOTAL BELGIQUE			17 799 037,41	4,66
ESPAGNE				
AMADEUS CM 1.5% 09-04-25 CV	EUR	5 000 000	6 183 397,95	1,62
CELLNEX TELECOM 0.5% 05-07-28 CV	EUR	8 000 000	8 568 850,71	2,24
CELLNEX TELECOM 0.75% 20-11-31 CV	EUR	16 000 000	13 364 826,23	3,51
CELLNEX TELECOM 2.125% 11-08-30 CV	EUR	5 700 000	5 921 779,68	1,55
IBERDROLA FINANZAS SAU 0.8% 07-12-27 CV	EUR	10 000 000	10 103 501,64	2,65
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 1.125% 18-05-28	EUR	10 000 000	8 924 717,03	2,34
TOTAL ESPAGNE			53 067 073,24	13,91
ETATS-UNIS				
JPMORGAN CHASE BANK N A ZCP 10-06-24	EUR	3 000 000	3 072 570,00	0,81
JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC ZCP 14-01-25	EUR	11 000 000	11 072 270,00	2,90
JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC ZCP 29-04-25	EUR	7 000 000	7 783 790,00	2,04
TOTAL ETATS-UNIS			21 928 630,00	5,75
FRANCE				
ACCOR 0.7% 07-12-27 CV	EUR	30 000	1 440 630,00	0,38
BNP PAR ZCP 13-05-25 CV	EUR	4 000 000	4 812 940,00	1,26
EDENRED ZCP 14-06-28 CV	EUR	110 000	7 287 445,00	1,91
ELIS EX HOLDELIS 2.25% 22-09-29	EUR	7 000 000	9 066 273,77	2,38
FNAC DARTY 0.25% 23-03-27 CV	EUR	35 000	2 460 587,50	0,64
NEOEN 2.0% 02-06-25 CV	EUR	44 400	2 038 115,40	0,54
NEOEN 2.875% 14-09-27 CV	EUR	3 200 000	3 018 742,95	0,79
SAFRAN 0.875% 15-05-27 CV	EUR	63 000	10 309 792,50	2,70

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SAFRAN ZCP 01-04-28 CV	EUR	27 600	5 164 594,80	1,36
SCHNEIDER ELECTRIC SE 0.0% 15-06-26	EUR	26 286	5 150 150,27	1,35
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.97% 27-11-30 CV	EUR	6 600 000	7 147 189,32	1,87
SELENA SARL ZCP 25-06-25 CV	EUR	90	8 494 965,00	2,23
SPIE 2.0% 17-01-28 CV	EUR	8 000 000	8 397 937,78	2,20
VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 01-01-25	EUR	110 000	3 433 540,00	0,90
VOLTALIA 1.0% 13-01-25 CV	EUR	232 000	6 884 136,00	1,80
WENDEL 2.625% 27-03-26 CV	EUR	1 600 000	1 592 624,66	0,41
TOTAL FRANCE			86 699 664,95	22,72
IRLANDE				
GLANBIA CO OPERATIVE SOCIETY 1.875% 27-01-27	EUR	3 000 000	3 071 511,52	0,80
TOTAL IRLANDE			3 071 511,52	0,80
ITALIE				
DIASORIN ZCP 05-05-28 CV	EUR	6 800 000	5 615 678,00	1,47
ENI 2.95% 14-09-30 CV EMTN	EUR	9 000 000	9 548 835,49	2,50
NEXI 1.75% 24-04-27 CV	EUR	2 600 000	2 430 856,50	0,64
NEXI ZCP 24-02-28 CV	EUR	5 000 000	4 343 475,00	1,14
PIRELLI C ZCP 22-12-25 CV	EUR	8 000 000	7 917 360,00	2,07
PRYSMIAN 0.0000010% 02-02-26	EUR	3 500 000	3 872 942,50	1,02
SAIPEM 2.875% 11-09-29 CV	EUR	5 800 000	6 300 215,90	1,65
SNAM 3.25% 29-09-28 CV EMTN	EUR	4 000 000	4 093 565,71	1,07
TOTAL ITALIE			44 122 929,10	11,56
LUXEMBOURG				
CITIGROUP GLOBAL MKTS FUNDING AUTRE V+0.0% 15-03-28 CV	EUR	3 000 000	3 328 710,00	0,87
LAGFIN SCA 3.5% 08-06-28 CV	EUR	6 000 000	5 914 628,03	1,55
TOTAL LUXEMBOURG			9 243 338,03	2,42
MEXIQUE				
FOMENTO ECONOMICO MEXICANO SAB DE 2.625% 24-02-26	EUR	2 500 000	2 558 075,68	0,67
TOTAL MEXIQUE			2 558 075,68	0,67
PAYS-BAS				
BASIC FIT NV 1.5% 17-06-28 CV	EUR	1 700 000	1 541 732,93	0,41
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV 1.875% 06-04-29	EUR	900 000	1 222 910,48	0,32
ENCAVIS FINANCE BV 1.875% PERP	EUR	4 000 000	3 681 876,72	0,96
JUST EAT TAKEAWAYCOM NV 0.625% 09-02-28	EUR	16 000 000	12 111 385,65	3,17
JUST EAT TAKEAWAYCOM NV 1.25% 30-04-26	EUR	8 000 000	7 017 039,56	1,84
MERRILL LYNCH BV ZCP 30-01-26	EUR	3 000 000	3 072 705,00	0,81
PHARMING GROUP NV 3.0% 31-01-25	EUR	900 000	880 998,85	0,23
SHOP APOTHEKE EUROPE NV ZCP 21-01-28	EUR	5 500 000	5 148 770,00	1,35
TOTAL PAYS-BAS			34 677 419,19	9,09
ROYAUME-UNI				
JET2 1.625% 10-06-26 CV	GBP	3 000 000	3 352 231,43	0,88
OCADO GROUP 0.875% 09-12-25 CV	GBP	1 400 000	1 472 466,11	0,39
TOTAL ROYAUME-UNI			4 824 697,54	1,27

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV ZCP 04-08-27	USD	8 000 000	8 736 796,38	2,29
TOTAL SUISSE			8 736 796,38	2,29
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			366 060 198,89	95,93
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			366 060 198,89	95,93
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI DP	EUR	9	6 924 683,51	1,81
TOTAL FRANCE			6 924 683,51	1,81
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			6 924 683,51	1,81
TOTAL Organismes de placement collectif			6 924 683,51	1,81
Créances			13 287 572,26	3,48
Dettes			-13 479 978,91	-3,53
Comptes financiers			8 811 582,13	2,31
Actif net			381 604 057,88	100,00

Action M CONVERTIBLES SRI AD	EUR	34	2 083,92
Action M CONVERTIBLES SRI ID	EUR	34 080	487,26
Action M CONVERTIBLES SRI AC	EUR	152 484,156	153,66
Action M CONVERTIBLES SRI IC	EUR	605 312,716	564,16

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action M CONVERTIBLES SRI AD

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	545,70	EUR	16,05	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	545,70	EUR	16,05	EUR

Décomposition du coupon : Action M CONVERTIBLES SRI ID

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	191 529,60	EUR	5,62	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	191 529,60	EUR	5,62	EUR

7. ANNEXE(S)

Dénomination du produit :
M Convertibles SRI

Identifiant d'entité juridique :
969500572C31648R9392

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% de l'actif net du fonds

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___% de l'actif net du fonds

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 43.1% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Une Entreprise est identifiée comme durable par la société de gestion, en appliquant la méthodologie décrite dans la politique ESG disponible sur le site internet montpensier.com.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

L'OPC intègre les facteurs de durabilité dans son processus d'investissement, comme indiqué plus en détail ci-dessous et dans la section « Stratégie d'investissement » du Prospectus.

La prise en compte des critères ESG au sein du fonds a pour objectif de conjuguer la performance financière et la volonté d'influencer, dans la mesure du possible, positivement les émetteurs en termes de performances ESG, en encourageant les sociétés à progresser sur l'intégration de critères ESG dans leurs activités, valorisant ainsi les bonnes pratiques.

La société de Gestion a appliqué la politique décrite dans de document d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

44.89% du portefeuille investi hors liquidités, quasi-liquidités & éventuels OPC (soit 43.06% de l'actif net du fonds) est constitué d'investissements durable.

L'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille est légèrement supérieure à celle de l'indice. L'empreinte carbone est quant à elle en ligne avec celle de l'indice.

Les proportions sont conservées lorsqu'on ajoute le Scope 3 Tier 1 : l'intensité carbone du portefeuille est légèrement supérieure et son empreinte carbone inférieure à celles de l'indice.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

1.1. Performance environnementale

Scopes 1 et 2	29/12/23	30/12/22
Intensité Carbone Moyenne Pondérée		
M Convertibles SRI	109	124
Refinitiv Europe Convertible Bond	105	118
Empreinte Carbone		
M Convertibles SRI	70	106
Refinitiv Europe Convertible Bond	71	117
Taux de couverture (en poids actions)		
M Convertibles SRI	100.00%	100.00%
Refinitiv Europe Convertible Bond	100.00%	99.16%

Source Montpensier Finance à partir des données MSCI

Intensité Carbone Moyenne Pondérée en Tonnes Émissions / \$M Chiffre d'Affaires

Empreinte Carbone en Tonnes Émissions / €M investi

Scopes 1, 2 et 3 Tier1	29/12/23	30/12/22
Intensité Carbone Moyenne Pondérée		
M Convertibles SRI	173	186
Refinitiv Europe Convertible Bond	163	175
Empreinte Carbone		
M Convertibles SRI	95	153
Refinitiv Europe Convertible Bond	96	159
Taux de couverture (en poids actions)		
M Convertibles SRI	98.22%	98.90%
Refinitiv Europe Convertible Bond	97.27%	96.10%

Source Montpensier Finance à partir des données MSCI

NB : Dans le cadre du règlement délégué (UE) 2022/1288, à compter du mois de décembre 2023, l'empreinte carbone est normalisée par l'EVIC (Valeur d'entreprise + Liquidités). Précédemment, cette normalisation était réalisée par la capitalisation.

1.2. Performance Sociale

	29/12/23	30/12/22
Suppressions de postes conséquentes		
M Convertibles SRI	13.4%	22.0%
Refinitiv Europe Convertible Bond	12.8%	22.7%
Taux de couverture (en poids actions)		
M Convertibles SRI	98.28%	100.0%
Refinitiv Europe Convertible Bond	86.64%	90.5%

	29/12/23	30/12/22
Présence de femmes au Board		
M Convertibles SRI	42.1%	40.7%
Refinitiv Europe Convertible Bond	40.9%	40.4%
Taux de couverture (en poids actions)		
M Convertibles SRI	100.00%	100.0%
Refinitiv Europe Convertible Bond	99.53%	99.2%

Source Montpensier Finance / MSCI

Suppressions de postes conséquentes : Poids des entreprises en portefeuille identifiées comme ayant effectué des suppressions de postes conséquentes (supérieures à 1 000 employés ou 10 % de la main-d'œuvre) au cours des trois dernières années.

Présence de femmes au Board : Poids pondéré des femmes parmi les membres des Conseils d'Administration et des Conseils de surveillance des entreprises en portefeuille.

1.3. Performance en matière de Gouvernance

	29/12/23	30/12/22
Indépendance du board		
M Convertibles SRI	97.7%	96.9%
Refinitiv Europe Convertible Bond	97.8%	97.0%
Rémunération liée à des objectifs ESG		
M Convertibles SRI	93.9%	90.2%
Refinitiv Europe Convertible Bond	90.5%	78.8%
Taux de couverture (en poids actions)		
M Convertibles SRI	100.00%	100.00%
Refinitiv Europe Convertible Bond	99.53%	99.16%

Source Montpensier Finance / MSCI

Indépendance du board : Poids des entreprises en portefeuille identifiées comme ayant une majorité des administrateurs indépendants vis-à-vis des employés, des actionnaires majoritaires et des États.

Rémunération liée à des objectifs ESG : Poids des entreprises en portefeuille identifiées comme ayant intégré la prise en compte de critères ESG dans la rémunération des dirigeants. Cette mesure est basée sur les rapports publiés par les sociétés. Elle est strictement axée sur la prise en compte ou non de ces éléments dans les composantes de la rémunération variable et ne prend pas en considération leur efficacité.

1.4. Performance en matière de Droits de l'Homme

	29/12/23	30/12/22
Conformité avec le Pacte Mondial - Pass		
M Convertibles SRI	93.8%	97.1%
Refinitiv Europe Convertible Bond	95.1%	94.5%
Conformité avec le Pacte Mondial - Watch List		
M Convertibles SRI	6.2%	2.9%
Refinitiv Europe Convertible Bond	3.8%	3.3%
Conformité avec le Pacte Mondial - Fail		
M Convertibles SRI	0.0%	0.0%
Refinitiv Europe Convertible Bond	1.1%	1.3%
Conformité avec le Pacte Mondial - NR		
M Convertibles SRI	0.0%	0.0%
Refinitiv Europe Convertible Bond	0.0%	0.8%
Taux de couverture (en poids actions)		
M Convertibles SRI	100.00%	100.00%
Refinitiv Europe Convertible Bond	100.00%	99.16%

Source Montpensier Finance / MSCI

Conformité avec le Pacte Mondial : Poids des entreprises en portefeuille identifiées comme respectant les principes du Pacte mondial des Nations Unies.

...et par rapport aux périodes précédentes?

Voir ci-dessus

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

La méthodologie d'identification des investissements durables de Montpensier Finance repose sur les composantes suivantes :

- L'évaluation de la contribution à un objectif de durabilité, qui s'appuie sur une approche best effort, dans l'objectif de sélection des « meilleurs élèves » (ou l'élimination des « moins bons élèves ») sur la base de critères E et/ou S, ainsi qu'une approche via les Objectifs de Développement Durable (ODD) et une approche d'exposition aux activités durables, qui repose sur une définition interne des « activités considérées comme durables » ;

- Le respect des principes de bonne gouvernance, qui s'appuie sur notre évaluation de l'alignement d'intérêts entre les dirigeants, les actionnaires et plus généralement l'ensemble des parties prenantes ;

- L'évaluation du critère « ne pas nuire de manière significative » (DNSH), qui s'appuie sur des exclusions, des Principales Incidences Négatives (PAI) et l'évaluation des controverses, y compris en matière de gouvernance.

Pour plus de détails, voir le Prospectus et le Document Précontractuel SFDR annexé au prospectus de l'OPC disponible sur le site internet de la Société de Gestion.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

L'évaluation du critère « ne pas nuire de manière significative » (DNSH), s'appuie sur des exclusions, des Principales Incidences Négatives (PAI) et l'évaluation des controverses. En complément, sont également évaluées comme ne respectant pas le critère DNSH, les valeurs dont l'impact MIA écologique ou solidaire, ou l'impact sur les piliers E et S est négatif.

Pour plus de détails, voir le Prospectus et le Document Précontractuel SFDR annexé au prospectus de l'OPC disponible sur le site internet de la Société de Gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Sont exclues de l'univers d'investissement du fonds les valeurs qui ne sont pas alignées avec certaines normes et conventions mondiales, notamment les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGCI), les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme (UNGPNBHR).

Les valeurs faisant l'objet d'une controverse « Red » sont exclues de l'univers d'investissement. Parmi ces controverses « Red », on retrouve notamment les sociétés qui ne sont pas en ligne avec le Global Compact des Nations Unies (Droits de l'Homme, Droits du travail, Environnement et Corruption).

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Nous prenons en compte les 14 principaux indicateurs d'impacts négatifs dans la politique d'exclusions sectorielles et normatives, l'analyse des pratiques de bonne gouvernance (à travers la méthode propriétaire Montpensier Governance Flag – MGF), l'analyse qualitative propriétaire de la contribution des entreprises aux transitions environnementale et solidaire (Montpensier Impact Assessment – MIA, Montpensier Industry Contributor – MIC), et/ou dans l'analyse des éco-activités qui détermine la contribution à un ou plusieurs objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU.

La pertinence et la couverture de ces indicateurs dans l'analyse varient en fonction du secteur, de l'industrie et de la région dans lesquels chaque entreprise opère.

Les informations concernant les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) se trouvent sur le site de la société de gestion :

<https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique-esg.pdf>

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

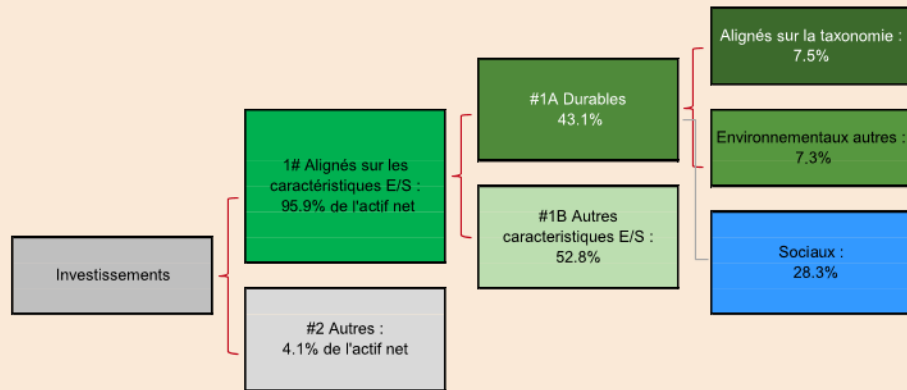
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Cellnex Telecom - 0.75% - 11/2031	Telecommunications	3.50%	Espagne
Just Eat (Takeaway.com) - 0.625% - 02/2028	Technology	3.17%	Pays-Bas
Tui AG - 5% - 04/2028	Travel and Leisure	3.10%	Allemagne
Zalando - 0.625% - 08/2027	Retail	2.92%	Allemagne
JP Morgan Chase (Sanofi) - 0% - 01/2025	Health Care	2.90%	France
Safran - 0.875% - 05/2027	Industrial Goods and Se	2.70%	France
Iberdrola - 0.8% - 12/2027	Utilities	2.65%	Espagne
Deutsche Post - 0.05% - 06/2025	Industrial Goods and Se	2.57%	Allemagne
Eni - 2.95% - 09/2030	Energy	2.50%	Italie
Elis - 2.25% - 09/2029	Industrial Goods and Se	2.38%	France
International Consolidated Airlines - 1.125% - 05/2028	Travel and Leisure	2.34%	Espagne
STMicroelectronics - 0.00% - 08/2027	Technology	2.29%	Pays-Bas
Cellnex Telecom - 0.5% - 07/2028	Telecommunications	2.25%	Espagne
Artemis (Puma) - 0% - 06/2025	Consumer Products anc	2.23%	Allemagne
Spie - 2% - 01/2028	Construction and Matei	2.20%	France
Poids total des 15 premières lignes vs l'actif net du fonds 29/12/23		39.7%	



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend:

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

	% AUM
Industrials	12.4%
Utilities	7.6%
Consumer Discretionary	6.4%
Technology	3.9%
Consumer Staples	3.5%
Health Care	2.9%
Real Estate	2.5%
Telecommunications	2.0%
Financials	1.3%
Energy	0.4%
Total des investissements durables	43.1%

de l'actif net du fonds au 29/12/23
Classification ICB (Industry Classification Benchmark) - 11 Secteurs Industries

To comply with the EU Taxonomy, the criteria for **fossil gas** include limitations on emissions and switching to fully renewable power or low-carbon fuels by the end of 2035.
 For **nuclear energy**, the criteria include comprehensive safety and waste management rules;



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**

Oui

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Les données relatives à l'implication des entreprises dans les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie, sont déterminées en prenant en compte uniquement des données publiées par les entreprises.

Les données relatives à l'implication des entreprises dans les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie ne sont pas disponibles à ce jour.

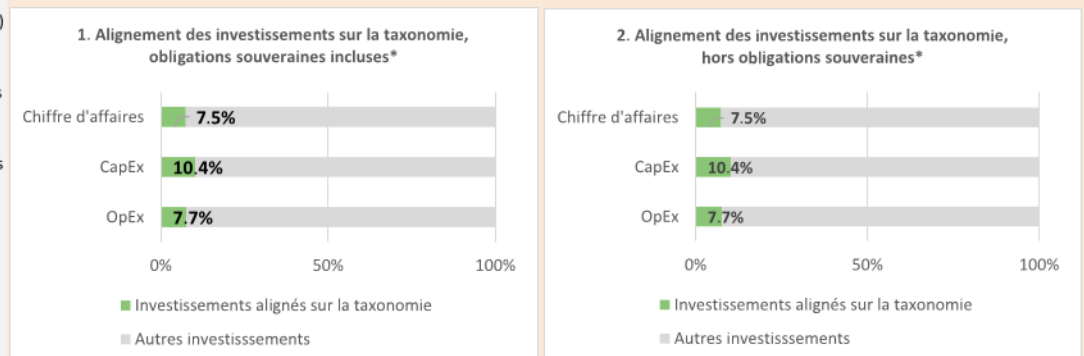
Pour information, de façon plus générale, les valeurs identifiées comme impliquées dans les énergies fossiles et/ou nucléaires représentent 12.87% du portefeuille, soit 8.49% du portefeuille pour les valeurs tirant une partie de leur chiffre d'affaires de l'énergie nucléaire, et 7.03% pour les valeurs impliquées dans les énergies fossiles.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles continuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.
 Les données relatives au Chiffre d'Affaires sont estimées par MSCI ESG Research selon la méthodologie décrite ci-après.
 Les données relatives aux CapEx et aux Opex tiennent compte uniquement des données publiées par les entreprises.

Alignement sur la taxonomie européenne
 L'alignement sur la taxonomie européenne est estimée par MSCI ESG Research, à partir du pourcentage maximum du chiffre d'affaires d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics.
 Le pourcentage du chiffre d'affaires provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, est réduit à 0 pour les entreprises qui ne satisfont pas aux critères "Do No Significant Harm" et "Minimum Social Safeguards" de la taxonomie européenne.
 Il en est de même, pour les producteurs de tabac, les entreprises dont 5 % ou plus des revenus proviennent de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac, ainsi que les entreprises impliquées dans des armes controversées.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

L'OPCVM n'a pas de proportion minimale d'investissement dans des activités transitoires ou habilitantes.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

	29/12/23	30/12/22
Alignement sur la Taxonomie Européenne	% AUM	% AUM
M Convertibles SRI	7.5%	5.3%

Le pourcentage indiqué ci-dessus représente la contribution du portefeuille à l'alignement sur la taxonomie européenne (sur la base du chiffre d'affaires) de l'ensemble des investissements durables qu'ils aient un objectif environnemental ou social.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

A la date du rapport, 14.8% de l'actif net étaient investis en investissements durables ayant un objectif environnemental, sachant que 7.3% n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

A la date du rapport, 28.3% de l'actif net étaient investis en investissements durables ayant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les liquidités, quasi-liquidités et éventuels OPC ou produits dérivés de couverture représentent 4.1% de l'actif net du fonds, et ne présentent pas de garanties environnementales ou sociales minimales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

La société de Gestion a appliqué la politique décrite dans le document d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

La politique d'engagement actionnarial de Montpensier Finance se compose d'une politique de vote et d'une politique d'engagement.

L'exercice du droit de vote est un élément important du dialogue avec les émetteurs. Il encourage la diffusion des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Montpensier Finance considère l'exercice du droit de vote comme faisant intégralement partie de sa gestion et comme devant être exercé dans le meilleur intérêt des porteurs. La politique de droits de vote de Montpensier Finance vise à promouvoir la valorisation à long terme des investissements des OPC.

Pour exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC, les gérants s'appuient sur les principes énoncés dans les recommandations sur le gouvernement d'entreprise publiées par ISS Governance, dans sa politique Sustainability. Le périmètre ISS couvre l'ensemble des sociétés figurant dans les portefeuilles des OPC gérés par Montpensier Finance. Conformément à la déontologie, les gérants exercent leurs fonctions en toute indépendance, notamment vis-à-vis des émetteurs, et dans l'intérêt exclusif des porteurs. Les gérants sont tout particulièrement sensibles aux résolutions qui seraient susceptibles de porter atteinte aux intérêts des actionnaires.

La politique de vote complète et le dernier rapport sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur notre site internet.

Montpensier Finance complète sa politique de vote par une Politique d'Engagement.

Les gérants sont invités à soulever toute question ou sujet d'attention auprès des entreprises lors de leurs contacts, en particulier lorsque les questions ESG apparaissent insuffisamment prises en compte ou signalées, afin de les encourager à améliorer leurs pratiques sur les questions environnementales, sociales, et de gouvernance d'entreprise, qui sont des facteurs de performances durables.

Les gérants, assistés par les analystes ISR, mènent un dialogue positif et constructif de moyen - long terme avec les sociétés en portefeuille.

Ce dialogue peut prendre plusieurs formes :

- Contacts avec la société
- Envoi des intentions de vote des gérants à la Société, préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale.

En complément des initiatives d'engagement que nous conduisons en direct, habituellement auprès de Petites et Moyennes Valeurs, nous participons aux actions collectives d'engagement en « pool », mises en œuvre par ISS dans le cadre de son programme ISS ESG, pour les Grandes Valeurs.

Cet engagement a comme objectif :

- D'encourager les sociétés à mettre en œuvre une meilleure démarche ESG ;
- D'encourager les sociétés à mieux communiquer sur leurs pratiques ESG.

La politique d'engagement complète et le dernier rapport d'engagement peuvent être consultés sur notre site internet.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promet.

Le fonds n'a pas recours à un indice de référence durable. Sa performance en matière de durabilité est comparée à son indicateur de référence : Refinitiv Europe Convertible Bond

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Voir plus haut les indicateurs de performance du fonds et de son indice de référence, au regard des indicateurs de durabilité.